





Guide pas-à-pas à destination des demandeurs

Juillet 2024



SOMMAIRE

PARTIE I : Présentation générale de MaPrimeRénov'

- Zoom MaPrimeRénov' pour une rénovation par geste avec travaux de chauffage/chauffe-eau ou d'isolation thermique obligatoire
- Zoom MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement

PARTIE II: Pas à pas du dépôt de dossier

- Étape 1 : Éligibilité
- Étapes 2 et 2bis : Création de compte et connexion
- Étape 3 : Dépôt de dossier de subvention MaPrimeRénov' pour une rénovation par geste avec travaux de chauffage/ chauffe-eau ou d'isolation thermique obligatoire
- Étape 4 : Dépôt de dossier de paiement MaPrimeRénov' pour une rénovation par geste avec travaux de chauffage/ chauffe-eau ou d'isolation thermique obligatoire
- Étape 3bis : Dépôt de dossier de subvention MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement
- Étape 4bis : Dépôt de dossier de paiement MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement
- > Étapes optionnelles :
 - 1. Je désigne/révoque un mandataire.
 - 2. Je dépose une demande d'avance (Parcours pour une rénovation par geste uniquement).
 - 3. Je souhaite annuler mon dossier.
 - 4. Je souhaite bénéficier d'un délai supplémentaire pour réaliser mes travaux.

PARTIE I: Présentation générale de MaPrimeRénov'

Préambule

Les aides MaPrimeRénov' (MPR) ont **évolué au 1**^{er} **janvier 2024**. Tout dossier **déposé à partir de cette date** est régi par la règlementation des **nouveaux parcours MaPrimeRénov' 2024.**

- Si vous avez déposé votre demande de prime avant le 1^{er} janvier 2024, votre dossier sera régi par l'ancienne règlementation applicable avant le 1^{er} janvier 2024.
- Si vous aviez un dossier en cours de montage d'une demande de prime au 31 décembre 2023, celui-ci a été annulé. Vous avez la possibilité d'initier et de finaliser un nouveau dépôt de dossier, régi par la nouvelle règlementation en vigueur au 1^{er} janvier 2024.
- Si vous créez un dossier MaPrimeRénov' à partir du 1er janvier 2024, vous pouvez consulter le présent Guide pas-à-pas 2024 à destination des demandeurs.

Présentation des parcours MaPrimeRénov' (MPR) au 15 mai 2024 : Parcours pour une rénovation par geste et parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement

Deux parcours sont possibles depuis le 1^{er} janvier 2024, selon vos conditions d'éligibilité et hors dérogations spécifiques. Ils évoluent au 15 mai 2024 :

- A. Parcours pour une rénovation par geste : une rénovation d'un ou plusieurs gestes de travaux intégrant obligatoirement <u>l'installation d'un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire limitant les gaz à effet de serre OU la pose d'une isolation thermique,</u>
- Le DPE ou l'audit énergétique sont facultatifs. Vous pouvez déposer un dossier sans étiquette énergétique.
- Le geste de travaux de ventilation doit être associé à un ou des travaux d'isolation thermique.
- Vous pouvez déposer un dossier pour un logement en cours d'acquisition sur présentation d'une promesse synallagmatique de vente ou compromis de vente. Il sera toutefois obligatoire de fournir une attestation de propriété lors de la demande d'avance ou de la demande de paiement.
- B. Parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement : une rénovation performante et ambitieuse composée de plusieurs travaux et obligatoirement accompagnée (présence de « Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) » pour vous accompagner tout au long de votre projet de travaux).
- Si vous faites partie des ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs, vous pouvez déposer un dossier pour un logement en cours d'acquisition sur présentation d'une promesse synallagmatique de vente ou compromis de vente. Il sera toutefois obligatoire de fournir une attestation de propriété lors de la demande d'avance ou de la demande de paiement.

Comment faire appel à « Mon Accompagnateur Rénov' » et à des entreprises reconnues garantes de l'environnement (RGE) ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, **plus de 570 Espaces Conseil France Rénov' (ECFR)** vous accueillent sur tout le territoire pour vous fournir information, conseil et orientation de manière neutre, indépendante et gratuite. Selon votre projet de travaux, **le Conseiller France Rénov' pourra vous orienter vers les Accompagnateurs Rénov'** en capacité de vous accompagner au plus près de chez vous.

Pour trouver l'Espace Conseil France Rénov' le plus près de chez vous, contactez un Conseiller France Rénov' grâce au lien suivant : https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller

Pour trouver rapidement un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE) près de chez vous pour réaliser vos travaux, vous pouvez également vous rendre sur l'annuaire : https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte

Les avantages de MaPrimeRénov'?

- Je demande ma subvention sur maprimerenov.gouv.fr;
- Je connais le montant de ma subvention avant de débuter mes travaux : elle est calculée notamment en fonction de mes revenus et des économies d'énergie permises par mes travaux ;
- Je reçois ma subvention, après la fin de mes travaux, afin de payer la/les facture(s) de mon/mes artisan(s).

Suis-je éligible à MaPrimeRénov'?

Une aide ouverte à tous les propriétaires

Le dispositif d'aide MaPrimeRénov' est ouvert à tous les propriétaires personnes physiques (occupants comme bailleurs), quels que soient leurs revenus.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Votre éligibilité dépend de vos revenus, de la situation géographique de votre logement, des travaux prévus et de l'ancienneté de votre logement.

Elle dépend également de votre type de logement (appartement ou maison individuelle).

Afin d'obtenir des renseignements sur votre projet (modalités d'obtention des aides, choix des matériaux, choix des professionnels pour réaliser vos travaux dans les meilleures conditions) ou une simulation des montants d'aides potentiels, vous pouvez contacter gratuitement un conseiller d'un Espace Conseil France Rénov' près de chez vous.



Zoom : avec quelles autres aides MaPrimeRénov' est-elle cumulable ?

L'aide MaPrimeRénov' est cumulable avec les aides suivantes :

- La TVA réduite à 5,5% sur les travaux d'économie d'énergie;
- Les aides des collectivités locales ;
- L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour financer le montant qu'il vous reste à payer;
- Les certificats d'économies d'énergie (CEE), versés directement par les fournisseurs d'énergie (y compris les grandes surfaces de distribution).

En revanche,

- Les CEE sont déjà compris dans la subvention pour le parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement car valorisés par l'ANAH directement. Vous ne pouvez donc pas les demander auprès d'autres fournisseurs (voir ci-dessous).
- > MaPrimeRénov' n'est pas cumulable avec les aides à l'amélioration de l'habitat en Outre-Mer.
- Le parcours pour une rénovation par geste et le parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement ne sont pas cumulables sur les mêmes travaux.

Attention, le cumul de ces aides et de MaPrimeRénov' ne peut pas dépasser le montant total de vos travaux.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès d'un Espace Conseil France Rénov' : https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller



Zoom: Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) sont des primes proposées par des entreprises privées mais encadrées par l'Etat.

Les fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul, de chaleur et de froid, ainsi que de carburants, sont tous soumis à une obligation de financer des économies d'énergie par le biais des CEE et peuvent donc vous apporter une aide dans la réalisation de vos travaux.

Tout particulier peut bénéficier des CEE, à condition de réaliser des travaux de rénovation, de construction ou d'autres opérations d'efficacité énergétique.

Près de 200 types de travaux différents sont éligibles : isolation (murs, toits, fenêtres...), chauffage et régulation (chaudière, pompe à chaleur...), production d'eau chaude, ventilation, etc.

Si vous êtes dans le parcours pour une rénovation par geste, vous pouvez effectuer une demande d'aide CEE auprès de votre entreprise de travaux, de vendeurs d'énergie ou de grandes enseignes de la distribution et de sites spécialisés. Pour plus d'informations sur les aides CEE : cliquez ici

Notez que les CEE seront pris en charge intégralement par l'ANAH dans le parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement. À cette fin, vous vous engagez à ne pas faire de demande de CEE pour votre projet de travaux <u>au moment de la demande de paiement.</u> Vous devrez télécharger et remplir la pièce justificative « Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) » et la téléverser complétée au moment du dépôt de la demande de paiement de votre dossier.

Quels sont les plafonds de ressources MaPrimeRénov'?

PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	23 541 €	28 657 €	40 018 €	supérieur à 40 018 €
2	34 551 €	42 058 €	58 827 €	supérieur à 58 827 €
3	41 493 €	50 513 €	70 382 €	supérieur à 70 382 €
4	48 447 €	58 981 €	82 839 €	supérieur à 82 839 €
5	55 427 €	67 473 €	94 844 €	supérieur à 94 844 €
par personne supplémentaire	+6 970 €	+8 486 €	+ 12 006 €	+ 12 006 €

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+5 045€	+6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié votre besoin en matière de travaux (notamment auprès d'un conseiller France Rénov') vous être renseigné sur les aides disponibles et avoir obtenu votre/vos devis, vous décidez de demander MaPrimeRénov'. Le schéma ci-après décrit les différentes étapes à mener pour bénéficier de MaPrimeRénov':



Les pages suivantes décrivent de façon détaillée les informations à renseigner pour pouvoir bénéficier de MaPrimeRénov'. Pour chacune des étapes citées ci-dessus, elles présentent les écrans à compléter en vue du dépôt de votre dossier.

Zoom sur: Le parcours pour une rénovation par geste - avec travaux de chauffage/chauffe-eau ou d'isolation thermique obligatoire

Les principes clés du parcours pour une rénovation par geste

L'accès au parcours pour une rénovation par geste est conditionné à l'installation d'un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire limitant les gaz à effet de serre ou à la pose d'une isolation thermique.

Par la suite, vous avez la **possibilité d'ajouter d'autres gestes de travaux** si vous le souhaitez.

Tous les types de logements (maison individuelle et appartement) sont éligibles au parcours pour une rénovation par geste quelle que soit leur classe énergétique (A, B, C, D, E, F, G) et même en l'absence de classe énergétique (sans DPE/audit énergétique). Excepté si vous faites partie des ménages aux revenus supérieurs en métropole. Dans ce cas, vous serez automatiquement orienté vers le parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement.

Les cas spécifiques :

- 1) Si mon logement se situe en **Outre-mer**, il ne m'est pas demandé de renseignerla classe énergétique de mon logement (A, B, C, D, E, F, G), même de façon optionnelle.
- 2) À titre exceptionnel, je peux bénéficier du parcours pour une rénovation par geste si mon logement se situe en métropole et qu'il a plus de 2 ans (au lieu de 15 ans) pour l'installation d'un nouvel équipement de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire en remplacement d'une chaudière au fioul (avec dépose de la cuve à fioul obligatoire). Je dois demander simultanément une prime pour la dépose de cuve à fioul et une prime pour l'installation du nouveau système limitant les gaz à effet de serre. Aucun autre travaux ne pourra être ajouté à mon projet.
- 3) Si mon système de chauffage est en panne en période hivernale (du 1er octobre au 30 avril) ou mon système d'eau chaude sanitaire tout au long de l'année et que je souhaite réaliser pour seul travaux l'installation d'un système de chauffage ou chauffeeau limitant les gaz à effet de serre : je contacte un Espace Conseil France Rénov' afin d'expliquer mon besoin et obtenir un justificatif.

Pour aller plus en détail, consultez les pages suivantes.

EXEMPLE: CAS GÉNÉRAL

- Mon logement est situé en métropole.
- Mon logement a plus de 15 ans.
- Je fais partie des **catégories de ménages aux revenus** : très modestes (bleu), modestes (jaune), intermédiaires (violet).

Mon logement **est une maison individuelle** de classe énergétique A, B, C, D, E, F, G ou sans classe énergétique.

Mon logement **est un appartement** de classe énergétique A, B, C, D, E, F, G ou sans classe énergétique.

Travaux obligatoires : Chauffage/eau chaude sanitaire (ECS) ou isolation thermique

Liste des travaux éligibles :

- Chaudière à granulés
- Chaudière à bûches
- Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- Foyer fermé, insert
- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles
- İsolation des toitures terrasses
- Remplacement des fenêtres ou portefenêtres
- Dépose de cuve à fioul

Liste des travaux et prestations additionnels :

- Audit énergétique
- Ventilation mécanique double flux

Liste des travaux éligibles :

- Chaudière à granulés
- · Chaudière à bûches
- · Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- · Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- Foyer fermé, insert
- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles
- Isolation des toitures terrasses
- Remplacement des fenêtres ou portefenêtres
- Dépose de cuve à fioul
- Audit énergétique
- Ventilation mécanique double flux

11

EXEMPLE: CAS OUTRE-MER

- Mon logement est situé en Outre-Mer.
- Mon logement a plus de 2 ans.
- Mon logement est une maison individuelle ou un appartement.
- Je fais partie des catégories de ménages aux revenus suivants : très modestes (bleu), modestes (jaune), intermédiaires (violet), supérieures (rose).
- Pas de classe énergétique requise

Liste des travaux éligibles :

- Sur-toiture ventilée
- · Bardage ventilé
- Protection solaire des murs
- Protection solaire des fenêtres
- · Protection solaire de toiture
- Chauffe-eau solaire individuel
- Chaudière à granulés
- · Chaudière à bûches
- Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- · Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- Foyer fermé, insert
- · Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles
- Isolation des toitures terrasses
- · Remplacement des fenêtres ou porte-fenêtres
- Dépose de cuve à fioul
- Ventilation mécanique double flux

Prestation obligatoirement cumulée à au moins un travaux éligible :

· Audit énergétique

EXEMPLE : DEROGATION POUR LE REMPLACEMENT D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU FIOUL

- Mon logement est situé en métropole.
- Mon logement a plus de 2 ans.
- Mon logement est une maison individuelle ou un appartement.
- Mes travaux visent le remplacement d'un système de chauffage au fioul.
- Je fais partie des **catégories de ménages suivantes** : très modestes (bleu), modestes (jaune), intermédiaires (violet).
- Classe énergétique de mon logement avant travaux : A, B, C, D, E, F, G ou sans classe énergétique

Prestation obligatoire:

• Dépose de cuve à fioul

Liste des travaux cumulables avec la dépose de cuve à fioul :

- Chaudière à granulés
- Chaudière à bûches
- Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- Foyer fermé, insert

EXEMPLE : CAS DE REMPLACEMENT URGENT DE CHAUFFAGE OU CHAUFFE-EAU EN PANNE

- Mon logement est situé en métropole.
- Mon logement a plus de 15 ans.
- Mon logement est une maison individuelle ou un appartement.
- Je suis en situation de chauffage / eau chaude sanitaire en panne.
- Je fais partie des catégories de ménages aux revenus suivants : très modestes (bleu), modestes (jaune), intermédiaires (violet).
- Pas de classe énergétique requise
- J'ai pris contact avec un ECFR pour discuter de ma situation.

Liste des travaux éligibles :

- Chaudière à granulés
- Chaudière à bûches
- · Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- Foyer fermé, insert

Forfaits par travaux sur le parcours pour une rénovation par geste et plafond de dépenses éligibles (1/3)

MONTANTS DES PRIMES POUR DES TRAVAUX RÉALISÉS DE FAÇON INDIVIDUELLE (AU 1^{ER} JANVIER 2024) (en maison individuelle ou appartement en habitat collectif) AIDE POUR LES MÉNAGES AUX AUX ÉQUIPEMENTS AUX RESSOURCES RESSOURCES ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES RESSOURCES TRÈS INTER-MODESTES SUPÉRIEURES MÉDIAIRES MODESTES CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE Raccordement à un réseau de chaleur 1200 € 800 € 400 € non éligible et/ou de froid Chauffe-eau thermodynamique 1200 € non éligible 800 € 400 € Pompe à chaleur air/eau 5000€ 4000€ 3000€ non éligible (dont PAC hybrides) Pompe à chaleur géothermique non éligible ou solarothermique 11 000 € 9 000 € 6000 € (dont PAC hybrides) Chauffe-eau solaire individuel en Métropole 4000€ 3000 € non éligible 2000 € (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau) Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour 10 0000 € 8000€ 4000€ non éligible le chauffage des locaux) Partie thermique d'un équipement 2500€ 2000€ 1000 € non éligible PVT eau (système hybride photovoltaique et thermique) Poêle à bûches et cuisinière 2500€ 2000€ 1000€ non éligible à bûches 1800 € 1500 € 700 € Poêle à granulés et cuisinière 2 500 € 2 000 € 1500 € non éligible à granulés 1800 € 1500 € 1000 € 3 000 € 6500€ 3 000 € Chaudière bois à alimentation non éligible manuelle (bûches) 5500€ 4500 € 2000€ 10 000 € 3 000 € 4000 € Chaudière bois à alimentation non éligible automatique (granulés, plaquettes) 3000€ 7000€ 5500€ Foyer fermé et insert à bûches 2500 € 1500 € 300€ non éligible ou à granulés 1800 € 1000 € 600 € Les montants en italique sont applicables à partir du 1^{er} avril 2024.

Forfaits par travaux sur le parcours pour une rénovation par geste et plafond de dépenses éligibles (2/3)

	AIDE POUR LES MÉNAGES			
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉ- DIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
ISOLATION THERMIQUE				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/ équipement	80 €/ équipement	40 €/ équipement	non éligible
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500€	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1200€	800€	400 €	non éligible
Ventilation double flux	2500€	2000€	1500€	non éligible

Forfaits par travaux sur le parcours pour une rénovation par geste et plafond de dépenses éligibles (3/3)

PLAFONNEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

La dépense éligible correspond au coût du matériel, pose comprise. Le montant ne tient pas compte des remises, ristournes ou rabais proposés par les entreprises.

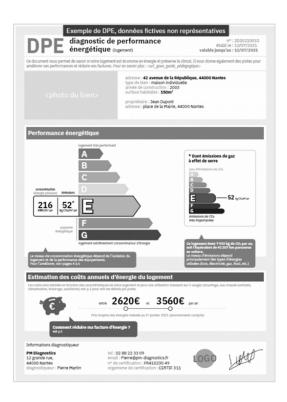
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	PLAFOND DE DÉPENSE ÉLIGIBLE*
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE	
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1800€
Chauffe-eau thermodynamique	3 500 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	12 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	18 000 €
Chauffe-eau solaire individuel et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau (dont appoint)	7 000 €
Système solaire combiné et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux (dont appoint) en Métropole	16 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	4 000 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	4 000 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	5 000 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	16 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	18 000 €
Foyer fermé, insert à bûches ou granulés	4 000 €
ISOLATION THERMIQUE	
Isolation thermique des murs par l'extérieur	150 €/m²
Isolation thermique des murs par l'intérieur	70 €/m²
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	75 €/m²
Isolation thermique des toitures terrasses	180 €/m²
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	1000 €/ équipement
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire	200 €/m²
AUTRES TRAVAUX	
Audit énergétique hors obligation réglementaire	800€
Dépose de cuve à fioul	4 000 €
Ventilation double flux	6 000 €

Zoom sur les pièces justificatives demandées sur le parcours pour une rénovation par geste

Pièces justificatives optionnelles : DPE / audit énergétique

Si vous renseignez la classe énergétique de votre logement (A, B, C, D, E, F, G), vous devez téléverser dans votre dossier un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou un audit énergétique.

Si vous ne disposez pas de la classe énergétique de votre logement et que vous cliquez sur la case « Sans étiquette énergétique », ces pièces (DPE ou audit énergétique) ne vous seront pas demandées.





Lors de votre demande de paiement, il vous sera également demandé de téléverser le ou les devis des entreprises ainsi que la ou les factures, accompagnée(s) de votre RIB.

Selon les cas de figure, il vous sera également demandé de téléverser dans votre dossier de demande de prime les pièces suivantes :

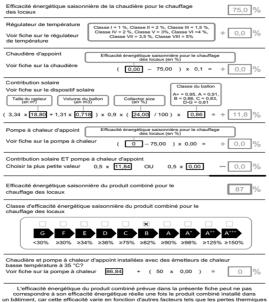
- Une attestation d'indivision
- Une attestation d'engagement pour les propriétaires bailleurs
- Un cadre de contribution des Certificats d'Économie d'Énergie
- Un certificat RGE des entreprises de travaux
- Une convention de mandat (formulaire Cerfa) si présence d'un mandataire sur votre dossier
- Un justificatif de propriété : acte notarié, attestation notariale ou taxe foncière
- Des pièces spécifiques à un geste de travaux (exemple page suivante)

Zoom sur les pièces justificatives demandées sur le parcours pour une rénovation par geste

Pièces justificatives obligatoires : Fiche système label Pack A+ et étiquette ballon label Pack A+

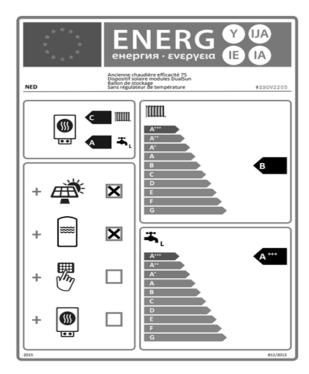
Si votre projet de travaux comprend l'installation d'un système de chauffage/eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire, il vous sera demandé de téléverser les pièces justificatives suivantes (fournies par votre artisan):

La fiche système label Pack A + :



L'efficacité énergétique du produit combiné prévue dans la présente fiche peut ne pas correspondre à son efficacité energétique réelle une fois le produit combiné installé dans âtiment, car cette efficacité vaire en fonction d'autres facteurs tels que les pertes thermig lu système de distribution et le dimensionnement des produit par rapport à la taille et aux caractéristiques du bâtiment.

• L'étiquette ballon label Pack A + :



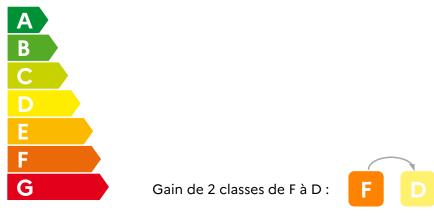
Zoom sur: MaPrimeRénov' - parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement

Qu'est-ce que MaPrimeRénov' Parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement ?

Une aide pour les rénovations d'ampleur

Vous pouvez bénéficier de l'aide financière MaPrimeRénov' Parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement si vous réalisez une rénovation d'ampleur de votre logement :

- Les travaux doivent permettre d'améliorer la classe de performance énergétique de votre logement d'au moins 2 niveaux. Exemple : les travaux permettent de passer de l'étiquette F à l'étiquette D. Il n'y a pas de condition sur la classe de départ de votre logement.



- Les travaux doivent inclure **au moins deux gestes d'isolation** parmi les toitures, les fenêtres/menuiseries, les sols et les murs.
- Les travaux ne doivent pas inclure l'installation d'une chaudière fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles (gaz, fioul, charbon).
- Il n'est pas possible de conserver une chaudière fonctionnant majoritairement au fioul ou au charbon.

De plus, le recours à un accompagnement par **Mon Accompagnateur Rénov'** est obligatoire dans ce parcours afin de faciliter l'ensemble des démarches pour les ménages. La réalisation d'un audit énergétique est également obligatoire puisque celui-ci sert de référence. Le scénario choisi dans cet audit devra correspondre entièrement aux travaux réalisés.

Suis-je éligible à MaPrimeRénov' Parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement ?

Le parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement est ouvert aux propriétaires ou usufruitiers occupants quels que soient leurs revenus et aux propriétaires bailleurs aux revenus intermédiaires (violet) et supérieurs (rose).

Votre logement doit être situé en France métropolitaine, il doit avoir été construit depuis au moins 15 ans, et il doit être occupé à titre de résidence principale (c'est-à-dire au moins 8 mois par an) pendant au moins 3 ans. Les propriétaires bailleurs doivent s'engager sur l'honneur à louer leur bien en tant que résidence principale pour une durée d'au moins 6 ans.

Comment est calculée l'aide?

L'aide est calculée selon un pourcentage de prise en charge du montant des travaux hors taxes, selon vos revenus et selon le gain de classes de performance énergétiques (2 niveaux, 3 niveaux, 4 niveaux et plus). Si votre logement est une passoire énergétique avant vos travaux (classe de performance énergétique F ou G) et que vous atteignez a minima l'étiquette D après les travaux, alors vous pourrez bénéficier d'une bonification de 10% du pourcentage de prise en charge. Les taux de financement et les plafonds de dépenses éligibles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Montants des primes selon les travaux réalisés

	Plafond de dépense éligible	Propriétaire aux ressources très modestes	Propriétaire aux ressources modestes	Propriétaire aux ressources intermédiaires	Propriétaires aux ressources supérieures	
Gain de 2 classes Ex : de F à D	40 000 € (HT)	80%	60%	45%	30%	
Gain de 3 classes Ex : de F à C	55 000 € (HT)			50%	35%	
Gain de 4 classes et plus Ex : de F à B	70 000 € (HT)					
Bonification sortie de passoire (HT) de F/G à la classe D minimum		+ 10%				
Ecrêtement (TTC)		100%	80%	60%	40%	

Qu'est-ce que Mon Accompagnateur Rénov'?

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 renforce l'accompagnement des ménages dans leur projet de travaux de rénovation énergétique par la mise en place de Mon Accompagnateur Rénov'. Mon Accompagnateur Rénov' est un interlocuteur de confiance agréé par l'ANAH qui accompagne les projets de rénovation d'ampleur des ménages, depuis l'élaboration du projet (audit énergétique, choix du scénario de travaux, renseignements sur les aides disponibles, etc.) jusqu'à la réception des travaux. Le recours à Mon Accompagnateur Rénov' est obligatoire pour bénéficier de MaPrimeRénov' à travers son parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement.

Après avoir créé votre dossier en ligne pour MaPrimeRénov', vous devrez avoir commencé les démarches avec Mon Accompagnateur Rénov' pour renseigner votre demande d'aide. Pour trouver votre Accompagnateur Rénov', vous pouvez contacter un conseiller France Rénov' : https://france-renov.gouv.fr/services-france-renov/mon-accompagnateur-renov

Distinction entre les rôles de mandataire et d'accompagnateur Rénov'

Mandataire

Accompagnateur Rénov'

- Effectue les démarches administratives pour les mandataires administratifs
- Perçoit la subvention pour les mandataires financiers
- Vous assiste dans vos démarches de demande d'aide (montage et suivi du dossier)
- Dépose le dossier à votre place
- Intervient dans les échanges avec le service instructeur
- Réalise les travaux (si le mandataire est également artisan)
- Est une personne physique ou morale avec laquelle vous contractez un mandat (procédure civile)
- Exemples de mandataires : assistant à maîtrise d'ouvrage, artisan, aidant, Mon Accompagnateur Rénov'

- Vous accompagne tout au long de votre projet de travaux: constate la situation énergétique du logement, définit les travaux à effectuer pour atteindre la classe énergétique projetée, vous conseille sur les entreprises de travaux et suit l'avancée de vos travaux
- Ne peut créer un dossier à votre place sans avoir été préalablement désigné mandataire
- Vous assiste dans vos démarches de demande d'aide (montage et suivi du dossier)
- Ne peut pas participer à la réalisation des travaux (principe d'indépendance)
- Exemples d'accompagnateurs Rénov':
 Espace Conseil France Rénov' (ECFR),
 mandataires (si agréés MAR), opérateurs
 ANAH agréés au titre du Code de la
 Construction et de l'Habitation,
 structures concourant à la mise en
 œuvre d'une opération programmée,
 architectes, auditeurs énergétiques,
 sociétés de tiers financement,
 collectivités territoriales et leurs
 groupements

Si l'Accompagnateur Rénov' et le mandataire sont deux professionnels différents sur un même dossier, ces deux acteurs doivent se coordonner pour la bonne avancée du projet de travaux.

Un mandataire peut devenir Accompagnateur Rénov' s'il obtient l'agrément auprès de l'ANAH et un Accompagnateur Rénov' peut être mandataire à condition d'avoir un compte mandataire et d'être désigné sur un dossier.

Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour bénéficier de MaPrimeRénov' Parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement?

Lors de ma demande de subvention et lors de ma demande de paiment, je devrai fournir un certain nombre de pièces justificatives *:

1/ Pièces à fournir lors de ma demande de subvention :

- Le rapport d'audit énergétique
- Le contrat ou la convention signée avec Mon Accompagnateur Rénov'
- L'attestation de travaux (devis)
- La synthèse de la grille d'analyse du logement renseignée par Mon Accompagnateur Rénov'
- Les devis associés aux travaux

2/ Pièces à fournir lors de ma demande de paiement :

- Le rapport de l'audit énergétique
- L'attestation de travaux (facture)
- Le rapport de fin de prestations de Mon Accompagnateur Rénov'
- L'attestation de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) par l'ANAH
- Les factures associées aux travaux
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)

Attention!

Le parcours de demande de subvention présenté dans les pages suivantes concerne uniquement les ménages aux ressources intermédiaires et supérieures.

Les ménages aux ressources modestes et très modestes doivent créer leur dossier sur https://monprojet.anah.gouv.fr

Pour les aider à créer leur dossier en ligne, ils peuvent consulter le guide disponible sur https://monprojet.anah.gouv.fr/tools/pdf guide demandeur

^{*} D'autres pièces pourront vous être demandées pour justifier d'une situation particulière.

PARTIE II : Pas-à-pas dépôt de dossier

- Étape 1 : Je vérifie mon éligibilité.
- Étape 2 : Je créé mon compte.
- Étape 2 bis : Je me connecte.
- Étape 3 : Je dépose ma demande de subvention pour une rénovation par geste (travaux de chauffage ou d'isolation thermique obligatoire).
- Étape 4 : Je dépose ma demande de paiement pour une rénovation par geste (travaux de chauffage ou d'isolation thermique obligatoire).
- Étape 3bis : Je dépose ma demande de subvention pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement.
- Étape 4bis : Je dépose ma demande de paiement pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement.

DÉPÔT DE MA DEMANDE DE SUBVENTION

Étape 1 : Je vérifie mon éligibilité.

Avant de commencer ...

1. Avant de vous lancer dans des travaux de rénovation, contactez le conseiller France Rénov' le plus près de chez vous et profitez gratuitement de ses conseils personnalisés pour mener à bien votre projet.

Je trouve les coordonnées de l'Espace Conseil France Rénov' le plus près de chez vous dans l'annuaire en ligne : <u>france-renov.gouv.fr/services-france-renov</u>

Depuis le site <u>maprimerenov.gouv.fr</u>

- 2. Je clique sur « Se renseigner » afin d'avoir plus d'informations sur les modalités d'accompagnement et les bonnes pratiques à adopter selon que je sois :
- propriétaire occupant
- propriétaire bailleur
- syndicat de copropriétaires



Après la création de mon compte, je peux choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser mes démarches en ligne et/ou percevoir les fonds. Le **mandataire choisi** doit **disposer d'un compte mandataire créé en amont** de la désignation *via* une demande auprès de l'ANAH.

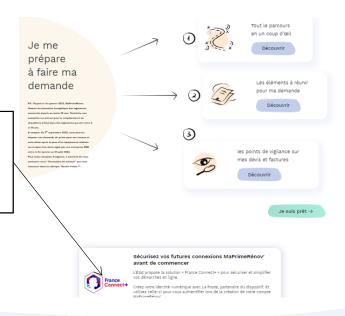
Pour en savoir plus, je me rends dans la section Désigner un mandataire en cliquant ici

3. Je clique sur « Commencer » pour vérifier mon éligibilité.

Je peux de nouveau bénéficier d'informations sur les bonnes pratiques.

Je peux également choisir de créer mon identité numérique FranceConnect+ avant de commencer mes démarches. Ceci afin de sécuriser la création de mon compte MaPrimeRénov' et mes futures connexions. En savoir plus

Une fois prêt, je clique sur « Je suis prêt ».



1.1 Je renseigne mes informations fiscales.

Je renseigne mon « Nom de famille » (il s'agit de celui inscrit sur ma déclaration d'impôt).

Je renseigne ma « Date de naissance ».

Je renseigne « Mon Numéro fiscal ».

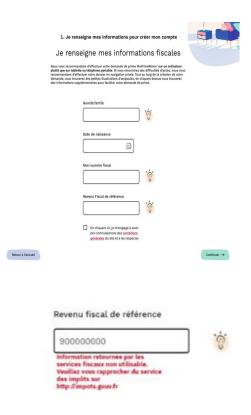
Je renseigne mon « Revenu fiscal de référence » (le format accepté est un nombre entier sans décimale).

Après avoir lu les conditions générales du site, je m'engage à les respecter en cochant la case.

Je clique sur « Continuer ».

Si mes informations fiscales ne sont pas à jour, le message suivant s'affiche : « Information retournée par les services fiscaux non utilisable. Veuillez vous rapprocher du service des impôts sur https://www.impots.gouv.fr».

Je peux cliquer directement sur le lien du site des impôts pour mettre à jour mes informations auprès de l'administration fiscale.



1.2. Je renseigne mes informations personnelles.

Je sélectionne mon titre de civilité « Monsieur » / « Madame ».

Je clique sur « Nom, prénom et adresse fiscale vous correspondant » parmi les options proposées.

Je sélectionne mon « Indicatif » et j'ajoute mon « Téléphone ».

Je clique sur « Continuer ».



Le prénom et le nom que je choisis lors de cette étape devront impérativement être les mêmes que sur toutes les pièces justificatives et notamment sur :

- > le devis à fournir lors de la demande de subvention,
- > la facture et le RIB à fournir lors de la demande de paiement après réalisation de mes travaux.

1.3. Je renseigne le revenu total de mon foyer et je vérifie le nombre de personne(s) à charge.

Je peux ajouter le numéro fiscal d'un codéclarant à la suite de mon numéro fiscal.

Si une <u>autre personne de mon foyer</u> <u>percoit des revenus</u>, je le déclare en cliquant sur « Ajouter un occupant avec revenu ».

Puis, je complète le « nom de famille », la « date de naissance », le « numéro fiscal » et le « revenu fiscal de référence » de tout occupant supplémentaire percevant des revenus.

Attention: je dois saisir les données de leur dernier avis fiscal.

Le nombre de personnes à charge (enfants, autre personne sans revenus...) est calculé automatiquement depuis le site des impôts.

Je clique sur « Continuer ».

<u>Attention</u>: si les informations fiscales remontées par le site ne correspondent pas à votre situation actuelle, vous pouvez cliquer sur « Déclarer un changement sur le site des impôts » afin de faire actualiser votre situation.

1. Je renseigne mes informations pour créer mon compte Je renseigne le revenu total de mon foyer Merci de vérifier que le revenu fiscal de votre foyer, indiqué ci-dessous, est correct. Si le tableau est incomplet, veuillez ajouter toute personne manquante, qui occupe le logement et déclare un revenu fiscal. Revenu fiscal du fover Année Numéro fiscal Numéro co-déclarant Revenu fiscal (€) Déclarant 1 Déclarant 2 2023 9962300000203 2222 SOUMOT WALID avec un revenu Revenu fiscal total du fover Occupant(s) avec revenu Personne(s) à charge Les informations ci-dessus ne correspondent pas à votre situation actuelle ? Ces informations sont issues de votre dernier avis fiscal. Si vous avez des modifications à apporter (ex: signaler la naissance d'un enfant), nous vous invitons à déclarer votre changement de situation sur le site des impôts. L'émission d'un avis fiscal rectificatif par les services fiscaux est indispensable pour que nous puissions prendre en compte SI vous vous arrêtez à cette page, votre demande en cours pour MaPrimeRenov' sera supprimée dans 24h. Vous pourrez créer un nouveau dossier avec vos informations fiscales complètes à tout moment. Si vous continuez cette demande en cours, votre prime sera calculée sur la base des informations présentes, qui ne seront pas Déclarer un changement sur le site des impôts

← Précédent

Continuer →

Retour à mes dossiers

1.4. Je renseigne les informations sur mon logement (type de logement).

Je précise si le logement à rénover est une « Maison » ou un « Appartement ».

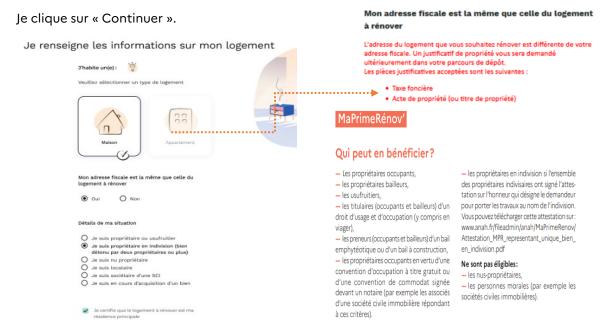
J'indique si mon adresse fiscale est la même que celle du logement à rénover. Si elle ne l'est pas, un justificatif de propriété me sera demandé dans mon parcours demandeur.

Je précise ma situation : propriétaire ou usufruitier*, propriétaire en indivision, sociétaire d'une SCI, nu-propriétaire, locataire, en cours d'acquisition d'un bien.

* Si je suis titulaire de droit d'usage ou occupant à titre gratuit *via* une convention d'occupation, je choisis " Je suis propriétaire ou usufruitier ».

Je coche la case « Je certifie que je suis propriétaire du logement à rénover et que j'occupe ou loue celui-ci à titre de résidence principale ».

<u>Si je suis propriétaire bailleur</u>, alors j'indique si le bien que je loue à titre de résidence principale est une maison ou un appartement. Puis j'indique l'adresse de ce logement. Je serai amené à téléverser un justificatif de propriété ultérieurement.



1.5. Je renseigne les informations sur l'âge de mon logement.

Je suis en métropole :

 Je peux sélectionner « Entre 2 et 14 ans » si et seulement si mon logement à rénover a une ancienneté comprise entre 2 et 14 ans et que je souhaite remplacer mon chauffage au fioul par un autre système de chauffage.

Je suis en Outre-Mer :

 Je peux bénéficier de MaPrimeRénov' si et seulement si mon logement est construit depuis plus de deux ans.

Je clique sur « Continuer ».



1.6. Je renseigne les informations sur le chauffage de mon logement.

J'indique l'énergie principale de chauffage de mon logement avant la réalisation des travaux parmi les choix proposés.

Je clique sur « Continuer ».



1.7. Je renseigne la performance énergétique de mon logement.

J'indique l'étiquette énergétique actuelle de mon logement. Cette étiquette est représentée par une lettre allant de A à G et se trouve sur le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) ou sur l'audit énergétique réalisé en amont de mes démarches.

Attention! L'étiquette énergétique de mon logement ne pourra plus être modifiée par la suite. Elle conditionne mon aide, en particulier si je choisis une rénovation d'ampleur avec accompagnement.

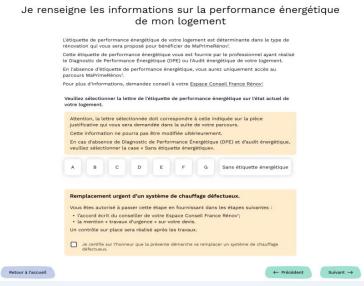
Si je ne dispose pas de l'étiquette énergétique de mon logement, je peux cliquer sur la case « Sans étiquette énergétique ».

Je suis autorisé à passer cette étape, si et seulement si, j'ai besoin de remplacer mon système de chauffage/eau chaude sanitaire en panne et de façon urgente par un autre système limitant les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, je dois remplir les 2 conditions cimulatives suivantes :

- J'ai contacté un conseiller FranceRénov' et obtenu le justificatif correspondant que je devrai téléverser ultérieurement dans mon dossier;
- Mon projet intègre un seul geste de travaux : le remplacement urgent de mon chauffage ou chauffe-eau en panne.

Je coche la case correspondante pour certifier sur l'honneur que je vais remplacer un système de chauffage défectueux.

Je clique sur « Suivant ».



1.8. Je visualise si je suis éligible.

J'arrive sur la page de résultat m'indiquant, selon les informations précédemment saisies, si je suis éligible à MaPrimeRénov' Parcours pour une rénovation par geste ou à MaprimeRénov' Parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement, ou aux deux.

Je clique sur le parcours éligible de mon choix.

En dessous s'affiche un résumé du parcours sélectionné.

Si je souhaite plus d'informations, je me rends sur le site France Rénov' ou je contacte un conseiller France Rénov' en consultant l'annuaire en ligne : france-renov.gouv.fr/services-france-renov

Je renseigne mes informations pour créer mon compte

Vous êtes éligible à MaPrimeRénov'

Les informations saisies précédemment vous ouvrent le droit à MaPrimeRénov'. Choisissez, selon votre projet, le parcours de rénovation de votre choix:

• une rénovation d'ampleur : un bouquet de travaux parmi le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'isolation, la ventilation (2 gestes d'isolation minimum) pour une rénovation plus performante et accompagnée par un Accompagnateur Rénov':

• une rénovation par geste sans accompagnement : un ou plusieurs travaux spécifiques parmi le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'isolation, la ventilation.

CONSEIL : pour réaliser une rénovation adaptée à votre situation, rapprochez vous de France Rénov'.

Je souhaite comprendre ma situation

MaPrimeRénov' pour une rénovation accompagnée d'ampleur

Quelle est la différence ? +

Selon le parcours auquel je suis éligible, deux boutons s'affichent en bas de page :

« Créer mon compte » ou « Je crée mon compte sur MonProjetAnah ».

Je clique afin de passer à la création de compte.

Si je dois créer mon compte sur la plateforme MonProjetAnah, je me reporte au guide dédié sur la page suivante : https://monprojet.anah.gouv.fr/informations/guides-utilisateur

Si je ne suis pas éligible ...

Si ma situation ne me permet pas d'être éligible à MaPrimeRénov actuellement, je peux trouver d'autres aides correspondantes à mon besoin.

Pour cela je me renseigne auprès d'un conseiller France Rénov' pour exprimer mon projet et trouver d'autres aides. Vous ne semblez pas être éligible ...
Mais d'autres aides existent!

Les informations saisies précédemment ne vous ouvrent le droit à aucune aide MaPrimeRénov.

Comprendre ma situation

Pour plus d'informations sur les autres aides

Renseignez-vous auprès d'un conseiller du réseau France Rénov

au 0808 800 700

bu sur france-renov gouut

DÉPÔT DE MA DEMANDE DE PRIME

Etape 2 : Je crée mon compte

J'ai le choix entre:

- Créer et sécuriser mon compte avec France Connect
- Créer et sécuriser mon compte avec une adresse email et un mot de passe

2.1. Je crée mon compte MaPrimeRénov' via FranceConnect+

Je choisi de créer mon compte via FranceConnect+.

FranceConnect+ permet un **niveau de** sécurisation de compte élevé à deux facteurs :

- L'utilisateur doit créer son identité numérique :
 - Option 1: en face à face (bureau de poste, facteur)
 - Option 2 : en ligne (https://franceconnect.gouv.fr/franceconnect-plus) par reconnaissance faciale doublée d'un recommandé électronique
- A chaque connexion, l'utilisateur s'authentifie avec un code qu'il doit saisir dans l'application mobile France Connect+ pour se connecter (processus similaire aux validations opérations bancaires en ligne)



Hors plateforme maprimerenov.gouv.fr - Parcours création de l'identité numérique

Faire sa demande de création d'identité numérique via l'un des partenaires de FranceConnect+ :

- Identité Numérique La Poste via <u>www.lidentitenumerique.laposte.fr</u> ou en bureau de poste;
- Identité France Identité via <u>www.france-identite.gouv.fr</u> et la nouvelle carte d'identité (petit format);
- Autres partenaires à venir ...



2.2. Je crée mon compte MaPrimeRénov' via identifiant/mot de passe

Je choisi de créer mon compte via identifiant et mot de passe.

Il est précisé que je devrai sécuriser ensuite mon compte via la réception, à mon adresse fiscale, d'un code par courrier postal.

Je renseigne mon adresse email, choisis un mot de passe et le confirme.

Je renseigne le code de sécurité qui s'affiche (ex : 596784)

Je clique sur envoyer pour recevoir le lien d'activation de mon compte à l'adresse mail que j'ai renseignée

Attention: Ce lien est valide pendant 24h

Si je n'ai pas reçu de lien alors je clique sur le bouton « je n'ai pas reçu de mail ». Je pense également à regarder dans mes spams



Depuis l'email reçu, Je clique sur le lien d'activation pour enregistrer mon compte.

Ensuite, je me connecte depuis maprimerenov.gouv.fr pour poursuivre mon dossier.

→ Voir partie « Je me connecte » pour plus de détails.



2.3. Je sécurise mon compte MaPrimeRénov' via courrier postal

Une fois connecté, je peux lire sur mon espace personnel « Sécurisation du compte en attente ».

Afin de lutter plus efficacement contre la fraude et l'usurpation d'identité. La sécurisation de compte est obligatoire.

Ce renforcement permet de s'assurer que le demandeur est bien à l'origine des démarches, de la création de compte, de la saisie de ses informations fiscales et personnelles.

Je clique sur « vérifier mon identité »

J'ai le choix de nouveau entre utiliser FranceConnect+ ou bien, pour les usagers qui ne souhaitent pas utiliser France Connect+, vérifier mon identité via courrier postal.

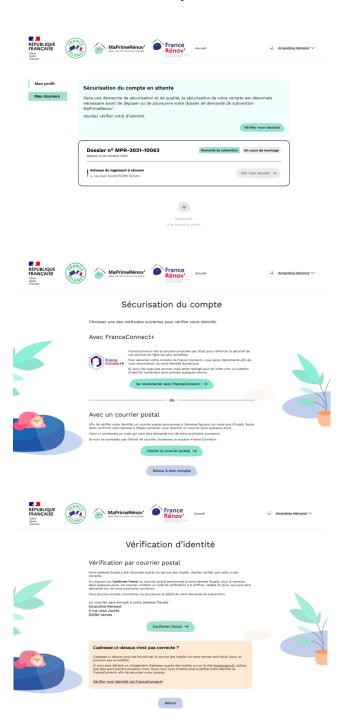
Je vérifie que mon adresse fiscale affichée est à jour, correcte, complète.

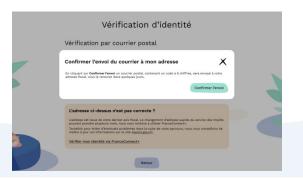
Attention celles-ci est liée aux impôts et l'Anah ne peut pas la modifier.

Merci de vérifier également que les informations sur votre boîte aux lettres correspondent.

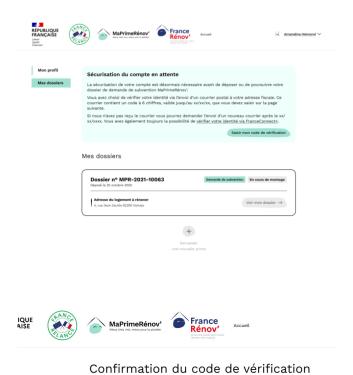
Je confirme l'envoi d'un courrier simple à mon adresse fiscale

Mon courrier est envoyé. Je le reçois sous 5-7 jours ouvrés





Une fois le courrier postal reçu, je me connecte de nouveau sur mon espace personnel. Je clique sur « Saisir mon code de vérification ».



Afin de sécuriser votre compte via la vérification de votre identité, un code à 6 chiffres vous a été envoyé par courrier postal à l'adresse figurant sur votre avis d'impôt. Veuillez saisir le code ci-dessous. Attention lors de la saisie, vous avez le droit à 5

tentatives. Ce code est actif jusqu'au xx/xx/xxxxx. Passé cette date, si vous ne l'avez pas reçu, vous pourrez faire une nouvelle demande d'envoi de courrier.

Confirmer le code

Code de vérification (5 essais)

Retour à mon espace personnel

Je saisis le code (5 tentatives)

Mon identité est vérifiée. Je me reconnecte pour finaliser la démarche.

Depuis sur mon espace personnel j'ai accès au bouton pour poursuivre le dépôt de dossier



DÉPÔT DE MA DEMANDE DE PRIME

Etape 3 : Je me connecte

J'ai le choix entre:

- Me connecter avec mes identifiants MaPrimeRénov'
- ➤ <u>Me connecter avec France Connect</u>
- > Réinitialiser mon mot de passe

3.1. Je me connecte via mes identifiants MaPrimeRénov'

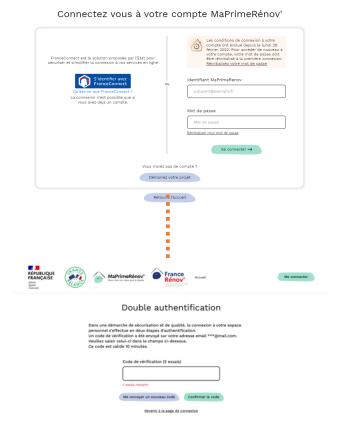
Je complète le champ « Identifiant MaPrimeRénov » en renseignant l'adresse mail utilisée pour créer mon compte MaPrimeRénov'

Je renseigne mon mot de passe*

Je clique sur « me connecter ».

Si mes informations (email/mot de passe) sont correctes, la page suivante m'indique qu'un code m'a été envoyé sur mon adresse email.

Je vais vérifier l'email reçu sur ma boîte email afin d'y récupérer le code indiqué.



Je confirme le code puis j'arrive sur mon espace personnel. J'accède à mes dossiers



<u>*En cas d'oubli de mot de passe :</u> Je peux réinitialiser mon mot de passe via la procédure de réinitialisation de mot de passe. <u>La procédure se trouve ici</u>

3.2. Je me connecte via mes identifiants France Connect

Je clique sur « s'identifier avec France Connect »

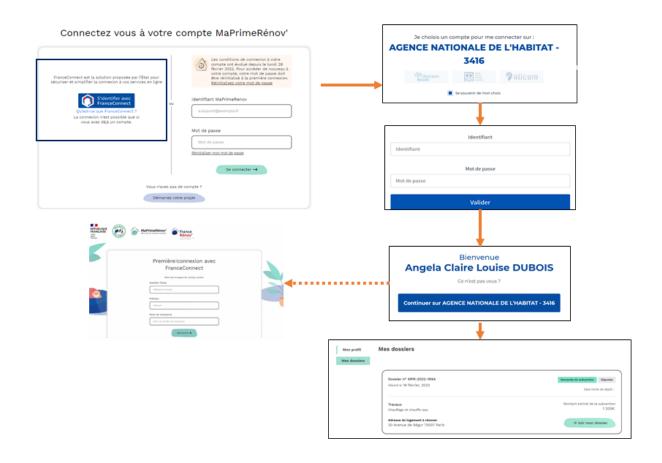
Je choisis un fournisseur d'identité parmi ceux proposés

Je renseigne les identifiants que j'utilise chez le fournisseur d'identité choisi

Mon identité est reconnue, je clique sur « continuez sur Agence Nationale de l'Habitat »

J'accède à mes dossiers

Lors de la 1ère connexion via France Connect uniquement : Je renseigne ma référence fiscale, mon nom et prénom. Lors des connexions suivantes, mon compte sera automatiquement reconnu.



France Connect est un dispositif qui permet aux usagers de se connecter aux différents portails du service public à travers une seule authentification unique.

Pour me connecter via FranceConnect je dois avoir <u>créé un compte MaPrimeRénov</u> au préalable. <u>La procédure se trouve ici.</u>

En cas d'échec lors de la connexion via France Connect : J'utilise mes identifiants MaPrimeRénov'.

3.3. Je réinitialise mon mot de passe MaPrimeRénov'

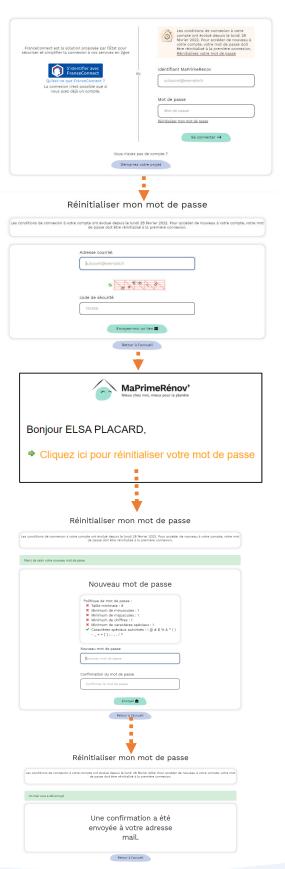
Depuis l'écran d'authentification je clique sur « réinitialiser mon mot de passe »

Je renseigne mon adresse courriel ainsi que le code de sécurité Je clique sur « Envoyer moi un lien »

Je me rends sur ma boîte mail pour cliquer sur le lien de réinitialisation

Je choisis mon nouveau mot de passe puis le confirme. Je clique sur « envoyer »

Je reçois un mail de confirmation et je clique sur « retour à l'accueil pour me connecter avec mon nouveau mot de passe.



DÉPÔT DE MA DEMANDE DE SUBVENTION

Étape 3 : Je dépose ma demande de subvention.

Parcours pour une rénovation par geste (avec travaux de chauffage/chauffe-eau ou d'isolation thermique obligatoire)

Une fois connecté à mon espace MaPrimeRénov' ...

- · Je me rends dans « Mes dossiers ».
- Si j'ai déjà créé un dossier, alors il apparaîtra sur cet écran.
- Je clique sur « Demander une nouvelle prime ».
- S'il s'agit de ma première demande, je n'ai pas besoin de refaire la vérification d'éligibilité.
- · S'il s'agit d'une seconde demande, je dois refaire le parcours d'éligibilité.

Cliquez-ici pour accéder à la procédure d'éligibilité



(Optionnel) Je téléverse mon justificatif de propriété ou mon compromis de vente signé.

Dans certains cas, dès la première étape, je suis amené à téléverser mon justificatif de propriété ou mon compromis de vente signé.

Je clique sur « J'ajoute une pièce justificative », je téléverse la pièce, puis je clique sur « Continuer ».

Je remplis mon dossier de demande de subvention

Mon justificatif de propriété

Vous devez déposer du justificatif de propriété (au nom et prénom du demandeur) du logement à rénover pour déposer votre demande de subvention.

Les justificatifs de propriété acceptés sont :

- Taxe foncière
- Acte de propriété (ou titre de propriété)
 Attestation de propriété immobilière

Si vous êtes en cours d'acquisition de votre logement et que vous ne disposez pas encore des pièces listées ci-dessus, veuillez téléverser le compromis de vente signé par le vendeur et l'acquéreur. Vous devrez obligatoirement être propriétaire et en mesure de fournir une attestation de propriété au moment du dépôt de votre demande d'avance ou paiement.

Rue de la paix 68000 Colmar

Justificatif de propriété



J'ajoute une pièce justificative

(Optionnel) Je téléverse mon attestation d'engagement (Propriétaire bailleur).

En tant que propriétaire bailleur, je téléverse ma pièce.

Je clique sur « Téléchargez l'attestation d'engagement ».

Je remplis et je signe l'attestation d'engagement.

Je téléverse l'attestation d'engagement signée.

Je clique sur « Continuer ».

Pour information, vous retrouverez l'attestation d'engagement du propriétaire bailleur <u>en cliquant ici.</u>



(Optionnel) Je téléverse mon attestation d'indivision.

L'attestation d'indivision ne concerne que les propriétaires en indivision.

Un logement est dit en indivision lorsqu'un bien est détenu par deux propriétaires ou plus, nommés « indivisaires ». Chacun détient une quote-part du bien (ex : un quart, la moitié).

Je clique sur « Téléchargez l'attestation d'indivision ».

Je remplis et je signe l'attestation d'indivision.

Je téléverse l'attestation d'indivision signée.

Je clique sur « Continuer ».

Pour information, vous retrouverez l'attestation d'indivision <u>en cliquant ici.</u>



(Optionnel) Je téléverse mon justificatif de prise de contact avec un ECFR* (Remplacement urgent d'un chauffage en panne).

Je suis dans la situation d'un remplacement urgent d'un système de chauffage ou chauffe-eau en panne.

Vous êtes dans cette situation si et seulement si :

- Vous avez contacté votre conseiller FranceRénov' et obtenu le justificatif correspondant qui devra être téléversé ;
- Votre projet intègre un seul geste de travaux : le remplacement de votre chauffage ou chauffeeau en panne ;
- Vous acceptez le contrôle sur place qui sera réalisé après les travaux.

Je téléverse le justificatif de prise de contact avec mon ECFR*, obtenu après une prise de rendezvous. (Si je n'ai pas ce document, je contacte l'ECFR le plus près de chez moi en consultant l'annuaire disponible sur le site France-rénov.gouv.fr.)

Je téléverse mon justificatif de prise de contact avec un ESpace Conseil France Rénov' pour : le remplacement d'un chauffage/chauffe-eau à la suite d'une panne.

Justificatif de prise de contact pour le remplacement de chauffage/chauffe-eau à la suite d'une panne.

J'ajoute une pièce justificative

Justificatif de prise de contact avec un ECFR* (Remplacement urgent d'un chauffage en panne) :



* Espace Conseil France Rénov': https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller

3.1. Je choisis si je veux être accompagné dans les démarches administratives ou financières de mon dossier.

Je clique sur « Je fais la démarche moimême » si je réalise mes démarches sans l'appui d'un mandataire.

Je clique sur « Continuer ».

Après la création de mon compte, je peux choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser les démarches en ligne et/ou percevoir les fonds à ma place.

Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation. Il en fait la demande auprès de l'ANAH.

Pour en savoir plus, je me rends dans la section **Désigner un mandataire** <u>en cliquant</u> ici.



Conditions de recours à un mandataire :

- Même en cas de recours à un mandataire, créez votre compte vous-même.
- Lorsque vous faites appel à un mandataire, c'est à vous de le déclarer lors de la création de votre compte.
- À tout moment dans votre parcours, vous pouvez révoquer votre mandataire en vous connectant à votre compte.

(Optionnel) Je renseigne le numéro de DPE ou d'audit énergétique.

J'indique si j'ai réalisé un audit énergétique ou un diagnostic de performance énergétique (DPE).

Je renseigne le numéro de mon audit ou de mon DPE.

Attention, le justificatif de votre audit énergétique ou de votre DPE vous sera demandé dans la suite du parcours.

Pour rappel, ce document ne me sera pas demandé si j'ai indiqué ne pas avoir d'étiquette énergétique.

Dans le cas d'un audit, il est possible qu'il n'y ait pas encore de numéro. Dans ce cas, j'indique le chiffre « 0 ».

Je clique sur « Continuer ».

Je renseigne le numéro de diagnostic de performance énergétique (DPE) ou d'audit énergétique de mon logement



3.3. Je renseigne les prestations que je souhaite réaliser.

Je sélectionne le premier type de travaux que je souhaite réaliser, puis le sous-type de travaux.

Je clique sur « Continuer ».

<u>Attention</u>: la prestation d'audit énergétique n'est pas subventionnable seule. Il faut impérativement coupler la prestation d'audit énergétique et le sous-type de travaux préalablement sélectionné.

<u>Attention</u>: l'audit énergétique ne sera pas subventionnable s'il est associé à une simple dépose de cuve à fioul.

<u>Attention</u>: le geste de travaux « ventilation » (VMC double flux) n'est pas subventionnable seul. Il faut impérativement coupler le geste de travaux « ventilation » et un geste d'isolation thermique.

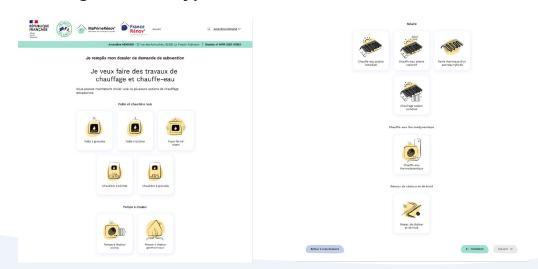


Pour tout dossier dans le Parcours pour une rénovation par geste, la sélection d'un mode de chauffage limitant les gaz à effet de serre ou d'un geste d'isolation thermique est obligatoire. Les autres types de travaux sont donc grisés sauf pour les cas dérogatoires « Outre-mer » et « Appartement ».

Notez également que les travaux complémentaires ne sont pas disponibles pour les cas dérogatoires suivants : remplacement d'un chauffage au fioul et parcours d'urgence.

Cela peut expliquer pourquoi certains travaux sont grisés et non-cliquables à cette étape.

3.4. Je renseigne le sous-type de travaux.



3.5. Je renseigne les caractéristiques techniques ou autres informations sur les travaux que j'entreprends.

Je renseigne les informations complémentaires sur mon type de travaux le cas échéant.

Je clique sur « Continuer ».



Caractéristiques techniques Isolation de la toiture-terrasse Résistance thermique de l'installation en m².K/W Moins de 4,5 m².K/W Surface en mètres carrés d'isolant

3.6. Je renseigne les informations sur les prestataires que j'engage.

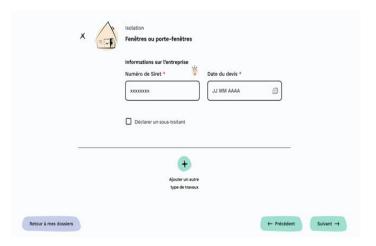
Pour chaque type de travaux, je renseigne le numéro Siret de l'entreprise prévue pour les travaux. J'ai la possibilité de déclarer une entreprise sous-traitante, le cas échéant, en cochant « Déclarer un sous-traitant ».

Je renseigne la date du devis.

J'ajoute un autre type de travaux si besoin en cliquant sur « Ajouter un autre type de travaux ».

Je complète les mêmes étapes pour le type de travaux supplémentaire.

Je clique sur « Continuer ».



L'entreprise principale peut concéder la réalisation des travaux à une entreprise dite « soustraitante ». L'entreprise principale est entièrement responsable vis-à-vis du propriétaire de la bonne exécution des travaux. L'entreprise « sous-traitante » doit également être reconnue RGE pour les travaux à effectuer qui le nécessitent.

<u>Attention</u>: la prestation d'audit énergétique doit impérativement être combinée à un autre sous-type de travaux. L'audit énergétique ne sera pas subventionné s'il est combiné à une simple dépose de cuve à fioul.

De même, le geste de travaux « ventilation » (VMC double flux) doit impérativement être combiné à un geste de travaux d'isolation thermique.

Je suis invité à cette étape à modifier mon dossier pour le rendre éligible, si une combinaison de travaux/prestations non autorisée est présente sur ce dernier.

(Optionnel) Je téléverse le certificat RGE de l'entreprise.

Si l'entreprise qui réalise mes travaux (entreprise principale ou sous-traitante) n'est pas identifiée RGE (*Reconnu garant de l'environnement*) par la plateforme lorsque je renseigne le numéro de Siret, je m'assure qu'elle possède bien cette certification* dans l'annuaire France Rénov' dédié: https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

Si mon entreprise est bien certifiée RGE, je lui demande son certificat RGE au format numérique et je le téléverse.

Je clique sur « Continuer ».

- * Le certificat RGE n'est pas exigé pour les travaux suivants :
- La dépose de cuve à fioul;
- Les équipements de raccordement à un réseau de chaleur et de froid;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage;
- La protection solaire des murs ou fenêtres (seulement en Outre-mer);
- Les sur-toitures ventilées et la protection de toiture (seulement en Outre-mer) ;
- · Les bardages ventilés (seulement en Outre-mer).

Je renseigne les informations sur les prestataires que j'engage Veuillez indiquer, pour chaque type de travaux, les informations sur l'entreprise avec laquelle vous contractualisez. Si cette entreprise réalise les travaux, elle doit être certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour ces travaux. Ce certificat sera normalement reconnu automatiquement. Dans le cas contraire, vous devrez téléverser le certificat RGE de l'entreprise réalisant vos travaux. Si l'entreprise que vous avez choisie fait appet à un sous-traitant, celui-ci doit être certifié RGE pour les travaux menés Veuillez indiquer, pour chaque type de travaux, les informations sur l'entreprise qui va les réaliser. Isolation RGE Isolation de la toiture-terrasse Numero de Siret • Date du devis • 14/04/2022 Assurez-vous que l'entreprise que vous avez choisie possède la certification RGE pour ce type de travaux. Vous pouvez consulter l'annuaire des professionnels RGE sur www.faire.fr . Pour poursuivre veuillez joindre ici son certificat de qualification RGE. Sultan.pdf + J'ajoute une pièce justificative Ajouter un autre type de travaux Retour à mes dossiers ← Précédent Continuer →

3.7. Je dépose mes pièces justificatives.

Je téléverse le devis fourni par mon entreprise.

Je téléverse également l'audit énergétique ou le DPE s'il m'est demandé.

Puis, selon le type de chauffage choisi, je téléverse la fiche système Label Pack A+ et l'étiquette ballon Label Pack A+.

Je clique sur « Continuer ».

Le DPE ou l'audit énergétique est une pièce justificative facultative.

Si je ne dispose pas de l'étiquette énergétique de mon logement, il ne me sera pas demandé.



(Optionnel) Le financement de l'audit énergétique



3.8. J'indique le montant de mes travaux.

J'indique le montant TTC de mes travaux.



3.9. Je déclare les aides supplémentaires que je perçois.

Je précise si je perçois des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

J'ajoute les pièces justificatives le cas échéant.

Je précise les autres aides que je perçois.

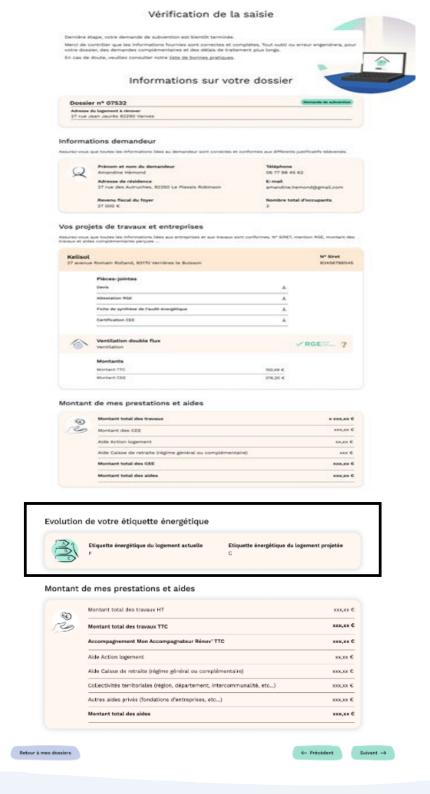
Si je prévois d'en percevoir, je préciser les autres aides que je vais percevoir.



3.10. Je vérifie la synthèse de mon dossier.

Je vérifie la cohérence des informations renseignées dans mon dossier.

Je clique sur « Continuer ».



3.11 J'accède au montant de prime estimé.

J'accède au montant estimé de la prime MaPrimeRénov'.

Je prends connaissance du reste à charge qui est calculé en déduisant du montant TTC des travaux toutes les aides que je perçois, y compris MaPrimeRénov'.

J'indique des précisons concernant le financement si nécessaire.

J'accepte les engagements liés à MaPrimeRénov' et je certifie l'exactitude des informations renseignées.

Je clique sur « Continuer ».



3.12 Je reçois la validation du dépôt de ma demande de prime.

Je reçois par email la confirmation du dépôt de ma demande de prime.

Nous vous rappelons que le dépôt d'un dossier ne garantit pas l'obtention de la prime. En effet, celui-ci va être examiné par les instructeurs de l'ANAH.

Nous vous conseillons donc d'attendre l'email confirmant l'accord et l'estimation du montant de la prime avant de commencer vos travaux.

Toutefois, vous êtes en droit de commencer vos travaux dès réception de l'email de confirmation de dépôt de votre dossier.

<u>Attention</u>: dans certaines situations, un travaux de chauffage est obligatoire.

L'audit énergétique ne peut pas être le seul travaux d'un dossier.

Si la liste des travaux est incorrecte, mon dossier est annulé car il n'est pas éligible et, le cas échéant, le mandataire renseigné dans mon dossier est révoqué.



Votre demande de subvention ne vous donne droit à aucune aide.



Selon les informations que vous avez fournies, nous n'êtes éligible à aucune aide MaPrimeRénov'. Cette demande est automatiquement clôturée.

Pour définir au mieux votre projet et votre éligibilité aux différentes aides, nous vous invitons à contacter <u>l'Espace Conseil France Rénov'</u> le plus proche de chez vous.

Vous pourrez réaliser une nouvelle demande depuis votre espace

Retour à mon espace personnel

DÉPÔT DE MA DEMANDE DE PAIEMENT

Étape 4 : Je dépose ma demande de paiement.

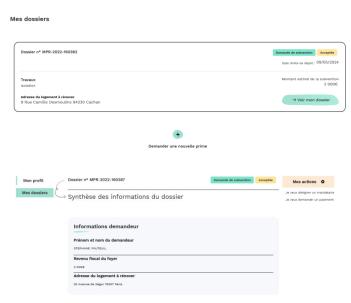
Pour une rénovation énergétique par geste (avec travaux de chauffage/chauffe-eau ou d'isolation thermique obligatoire)

4.1 Je vérifie que ma demande de subvention a été acceptée et j'initie ma demande de paiement.

Je me rends sur l'onglet « Mes dossiers » pour vérifier que ma demande de subvention a bien été acceptée.

Si ma demande de subvention a bien été acceptée, je clique sur « Voir mon dossier » pour débuter ma demande de paiement.

Une fois sur la page du dossier, je clique sur « Je veux demander un paiement » pour initier le dépôt de ma demande de paiement.



4.2 J'indique si je fais la démarche moi-même ou si j'ai recours à un mandataire.

Je choisis:

 de désigner un mandataire administratif ou financier pour réaliser à ma place les démarches, dont la demande de paiement

ΟL

- de réaliser moi-même mes démarches.



4.3 Je dépose ma demande de paiement.

Je dépose ma demande de paiement. Je clique sur « Déposer ma demande ».



4.4 Je renseigne les informations sur l'entreprise de travaux.

Je renseigne pour chaque type de travaux :

- la date d'achèvement des travaux,
- la date de la facture.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

Le numéro Siret est automatiquement pré-rempli à partir des informations fournies à l'engagement.

Si nécessaire, je peux le modifier à cette étape.



4.5 Je téléverse la facture et les pièces justificatives relatives au label PackA+.

Je téléverse la ou les facture(s) en cliquant sur « + ».

Si j'ai choisi l'un des systèmes de chauffage suivants : chauffe-eau solaire individuel (CESI), partie thermique d'un panneau hybride (PVT), chauffage solaire combiné (CSC), je fournis deux autres pièces :

- la fiche système label Pack+
- l'étiquette ballon label Pack A+

Si je suis propriétaire bailleur, je peux téléverser mon bail.

Le bail est une pièce optionnelle du parcours car la demande peut être faite pour un logement vacant (non loué) au moment des travaux.

J'indique si le logement est loué en cochant la case « oui » ou la case « non ».

Je téléverse le justificatif en cliquant sur « + ».

Je clique sur « Continuer ».



Je dépose mes pièces justificatives vuilles éjesser les deis, audit et attentation de conformés, contrat d'AMO et/ou factures fournis par les entrepitées que vous aver orgagées. Si vous rencommes des difficultés techniques pour ajouter-ordre énir, nous vous espéciaux.

		1111111111
Chauffage et chauffe-e	MALE .	
Chaudière à grans	ulės	
_		
	Facture	
	re, veuillez joindre la ou les factur	
réalisés par cette		es de travaux qui seront
	ils, vous pouvez vous reporter à no	tre guide des bonnes
Factures		
Sultan.pdf		×
	+	
	J'ajoute une pièce justificativ	e

Votre logement est-il loué ?

One

Non

Avant de continuer, veuilles joindre votre ball ci-dessous

4.6 Je renseigne le montant des travaux.

Je renseigne pour chaque type de travaux le montant TTC en euros.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4.7 Je renseigne les aides CEE pour mon projet ...

J'indique si je perçois des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour financer mon projet de travaux en cliquant sur « Oui » ou sur « Non ».

Si je clique sur « Oui », je sélectionne les travaux pour lesquels je perçois des CEE.

Puis je renseigne le montant des CEE perçus par type de travaux.

Je téléverse le cadre de contribution CEE en cliquant sur « + ».



Attention, les **certificats d'économies d'énergie** (CEE) versés directement par les fournisseurs d'énergie **peuvent parfois figurer directement sur votre devis/facture et avoir différentes appellations**.

Pensez donc à demander à l'entreprise qui réalise les travaux si des CEE sont inclus.

... ainsi que les autres aides pour mon projet.

J'indique si je perçois d'autres aides pour financer mon projet de travaux en cliquant sur « Oui » ou sur « Non ».

Si je clique sur « Oui », je sélectionne les aides que je perçois.

J'indique le montant perçu.

Une fois l'ensemble des aides renseignées, je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4.8 Je contrôle une dernière fois les différentes informations que j'ai fournies.

Je vérifie les éléments.

Je prends note que tout oubli ou toute pièce non-conforme engendrera des demandes d'informations complémentaires et des délais supplémentaires dans le traitement de ma demande.



4.9 J'apporte éventuellement des précisions sur le financement.

Je visualise le montant final de la prime et mon reste à charge.

Si je le souhaite, je peux fournir d'autres informations sur mon projet de travaux.

Je prends connaissance des engagements associés à MaPrimeRénov' et je m'engage à les respecter. Je confirme la véracité des informations que j'ai déclarées.

Je coche la case.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4.10 Je téléverse mon RIB.

J'accède à la page qui permet le téléversement de mon RIB.

J'accède aux informations sur ce qu'est un RIB lisible et conforme.

J'obtiens des indications pour numériser mon RIB à l'aide d'un scanner.

Je sélectionne le bouton « Téléverser » pour téléverser mon RIB.

Je clique sur « Soumettre ».

Je téléverse mon RIB pour recevoir ma prime

Pour le bon traitement de votre demande
veuillez fournir un RIB lisible et qui respecte les préconisations suivantes

Les nom, prénom et civilité figurant sur le RIB doivent être les mêmes
que ceux renseignés lors de la création de votre compte MaPrimeRénov.

Privilégiez un RIB en PDF fourr
votre espace bancaire en lighe
acceptés: JPEG, PNG, TIF

Exemples de documents non valides

Si ceci vous est impossible, veuillez

Si vous prenez votre RIB en ph
soit bien cadré, net et suffisan

Exemples de documents non valides

Exemples de docume

4.11 Je déclare une situation particulière.

Je peux déclarer que :

- je possède un RIB international
- le titulaire du compte MaPrimeRénov' est décédé
- j'ai récemment changé de nom de famille.

Si je coche l'option « Je possède un RIB international (compte bancaire dont l'IBAN ne commence pas par FR) », je dois renseigner un numéro d'IBAN au bon format, en majuscules et sans espace. L'établissement bancaire de l'IBAN doit être situé dans un pays de la zone SEPA.

Si je ne suis pas concerné par ces situations, je sélectionne la case « Aucun de ces cas de figure ne me concerne ».

Je clique sur « Suivant ».



DÉPÔT DE MA DEMANDE DE SUBVENTION

Étape 3bis : Je dépose ma demande de subvention.

Pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement

Une fois connecté à mon espace MaPrimeRénov' ...

- · Je me rends dans « Mes dossiers ».
- · Si j'ai déjà créé un dossier, alors il apparaîtra sur cet écran.
- Je clique sur « Demander une nouvelle prime ».
- S'il s'agit de ma première demande, je n'ai pas besoin de refaire la vérification d'éligibilité.
- · S'il s'agit d'une seconde demande, je dois refaire le parcours d'éligibilité.

Cliquez-ici pour accéder à la procédure d'éligibilité



(Optionnel) Je téléverse mon justificatif de propriété ou mon compromis de vente signé.

Dans certains cas, dès la première étape, je suis amené à téléverser mon justificatif de propriété ou mon compromis de vente signé.

Je clique sur « J'ajoute une pièce justificative », je téléverse la pièce, puis je clique sur « Continuer ».

Je remplis mon dossier de demande de subvention

Mon justificatif de propriété

Vous devez déposer du justificatif de propriété (au nom et prénom du demandeur) du logement à rénover pour déposer votre demande de subvention.

Les justificatifs de propriété acceptés sont :

- Acte de propriété (ou titre de propriété)
 Attestation de propriété immobilière

Si vous êtes en cours d'acquisition de votre logement et que vous ne disposez pas encore des pièces listées ci-dessus, veuillez téléverser le compromis de vente signé par le vendeur et l'acquéreur. Vous devrez obligatoirement être propriétaire et en mesure de fournir une attestation de propriété au moment du dépôt de votre demande d'avance ou paiement.

Rue de la paix 68000 Colmar

Justificatif de propriété



J'ajoute une pièce justificative

(Optionnel) Je téléverse mon attestation d'engagement (Propriétaire bailleur).

En tant que propriétaire bailleur, je téléverse ma pièce.

Je clique sur « Téléchargez l'attestation d'engagement ».

Je remplis et je signe l'attestation d'engagement.

Je téléverse l'attestation d'engagement.

Je clique sur « Continuer ».

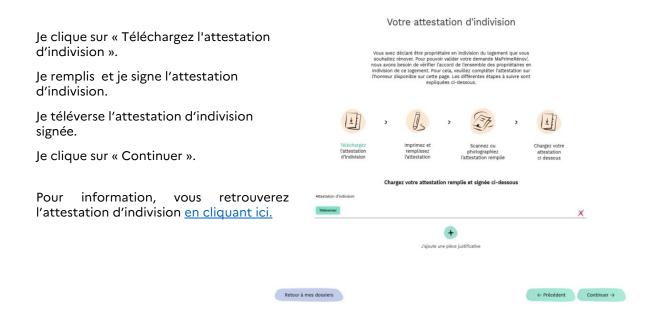
Pour information, vous retrouverez l'attestation d'engagement du propriétaire bailleur <u>en cliquant ici.</u>



(Optionnel) Je téléverse mon attestation d'indivision.

L'attestation d'indivision ne concerne que les propriétaires en indivision.

Un logement est dit en indivision lorsqu'un bien est détenu par deux propriétaires ou plus, nommés « indivisaires ». Chacun détient une quote-part du bien (ex : un quart, la moitié).



3b.1 Je renseigne les informations sur Mon Accompagnateur Rénov'.

Je renseigne le SIRET de Mon Accompagnateur Rénov'. Je le demande à ce dernier si besoin.

Si le SIRET n'est pas reconnu et qu'un message d'erreur s'affiche, cela signifie que ce professionnel n'est pas référencé dans l'annuaire des Accompagnateurs Rénov' de l'ANAH.

Si le professionnel vous confirme avoir reçu son agrément de l'ANAH, indiquez-lui de contacter directement l'ANAH pour cette difficulté liée à la base de données qui vous empêche de continuer.

Sinon, je clique sur « Continuer ».

SIRET de votre Accompagnateur Renov 1324537689 Les informations sur Mon Accompagnateur Rénov' Identité vérifiée Dans le cadre d'une rénovation globale, il est obligatoire d'être suivi par un Accompagnateur Si vous n'avez pas encore d'Accompagnateur Renov', <u>informez-vous auprès d'un Espace Conseil France Rénov'</u> afin d'être mis en relation et signer un contrat d'accompagnement. **ENGIE Particulier** 图 4 rue Jean Jaurès 92290 Vanves 0976543212 129 conseillerengie@ent.energie.fr SIRET de votre Accompagnateur Renov * SIRET de votre Accompagnateur Renov * Le numéro de SIRET permet à l'Anah de retrouver votre Accompagnateur Rénov'. Votre Accompagnateur Rénov' doit vous la fournir dans les documents 1324537689 contractuels. X Numéro de SIRET incorrect

3b.2 Je choisis si je veux être accompagné dans les démarches administratives ou financières de mon dossier.

Je clique sur « Je fais la démarche moimême » si je réalise mes démarches sans l'appui d'un mandataire.

Je clique sur « Continuer ».

Après la création de mon compte, je peux choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser les démarches en ligne et/ou percevoir les fonds à ma place.

Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation et demandé auprès de l'ANAH.

Pour en savoir plus, je me rends dans la section **Désigner un mandataire** <u>en cliquant ici</u>.



Conditions de recours à un mandataire :

- Même en cas de recours à un mandataire, créez votre compte vous-même.
- Lorsque vous faites appel à un mandataire, c'est à vous de le déclarer lors de la création de votre compte.
- À tout moment de votre parcours, vous pouvez révoquer votre mandataire en vous connectant à votre compte.

3b.3 J'indique qui a réalisé mon audit énergétique.

Je sélectionne la personne chargée de mes travaux qui a réalisé mon audit énergétique :

- Mon Accompagnateur Rénov'
- Un autre auditeur

Si Mon Accompagnateur Rénov' ou mon auditeur énergétique n'est pas reconnu dans la base de recherche de l'ANAH des auditeurs certifiés RGE, je téléverse le certificat RGE de l'auditeur.

Je demande ce document à Mon Accompagnateur Rénov' ou à mon auditeur directement.

Je renseigne la date de l'audit énergétique ainsi que le numéro de ce dernier.

S'il n'y a pas de numéro sur mon audit énergétique, alors j'indique le chiffre « 0 » dans le champ.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

Mon audit énergétique Votre audit énergétique doit dater de moins d'un an et être réalisé soit par un auditeur RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ou par un diagnostiqueur DPE (Diagnostic de Performance Energétique). Qui a réalisé votre Audit énergétique * Mon Accompagnateur Rénov Un autre auditeur Date de l'audit * Numéro d'AUDIT

3b.4 Je reporte les informations inscrites sur audit énergétique.

Je renseigne la surface de référence indiquée sur mon audit énergétique.

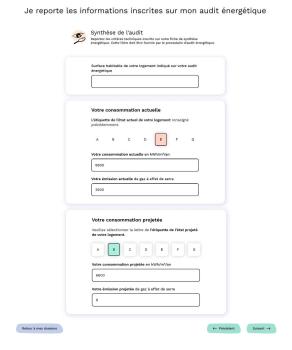
Afin de m'assurer que le projet permettra de réaliser un gain énergétique significatif et performant, j'indique les informations projetées après les travaux, à savoir :

- la lettre de mon étiquette énergétique
- la consommation en KWh/M²/an
- l'émission de gaz à effet de serre

Je ne peux modifier que la consommation projetée. La consommation actuelle a été saisie lors de l'étape d'éligibilité.

Je demande de l'aide à Mon Accompagnateur Rénov' pour obtenir ces informations si besoin.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



3b.5 Je dépose mes pièces justificatives relatives au Parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement.

Toutes les pièces sont transmises par Mon Accompagnateur Rénov'.

Je les lui demande si besoin afin de les téléverser sur cette page.



3b.6 Je renseigne les prestations que je souhaite réaliser.

Je remplis mon dossier de demande de subvention

Je déclare les travaux à réaliser

Je sélectionne le type de travaux que je souhaite réaliser.

Je clique sur « Continuer ».

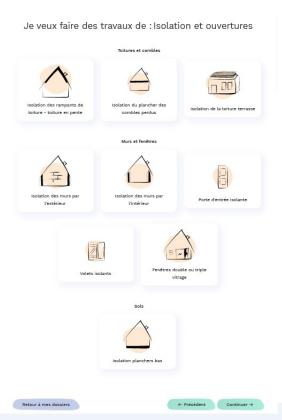
Les travaux à réaliser que vous sélectionnez à cette étape doivent correspondre aux travaux définis avec l'Accompagnateur Rénov'.



3b.7 Je renseigne le sous-type de travaux.

Je sélectionne le sous-type de travaux que je souhaite réaliser.

Je clique sur « Continuer ».



3b.8 Je renseigne les caractéristiques techniques ou autres informations sur les travaux que j'entreprends.

Je renseigne les informations complémentaires sur mon type de travaux, le cas échéant. Je clique sur « Continuer ».



3b.9 Je renseigne les informations sur les prestataires que j'engage.

Pour chaque type de travaux, je renseigne le numéro Siret de l'entreprise prévue pour les travaux.

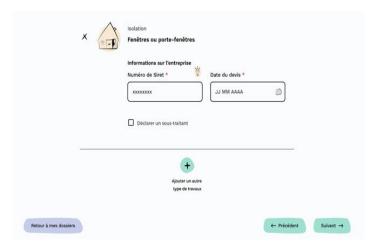
Je peux déclarer une entreprise soustraitante le cas échéant en cochant « Déclarer un sous-traitant ».

Je renseigne la date du devis.

J'ajoute un autre type de travaux si besoin en cliquant sur « Ajouter un autre type de travaux ».

Je complète les mêmes étapes pour le type de travaux supplémentaire.

Je clique sur « Continuer ».



L'entreprise principale peut concéder la réalisation des travaux à une entreprise dite « soustraitante ». L'entreprise principale est entièrement responsable vis-à-vis du propriétaire de la bonne exécution des travaux. L'entreprise « sous-traitante » doit également être reconnue RGE pour les travaux à effectuer qui le nécessitent.

(Optionnel) Je téléverse le certificat RGE de l'entreprise.

Si l'entreprise qui réalise mes travaux (entreprise principale ou sous-traitante) n'est pas identifiée RGE (*Reconnu garant de l'environnement*) par la plateforme lorsque je renseigne le numéro Siret, je m'assure qu'elle possède bien cette certification* dans l'annuaire France Rénov' dédié : https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

Si mon entreprise est bien certifiée RGE, je lui demande son certificat RGE au format numérique et je le téléverse.

Je clique sur « Continuer ».

- * Le certificat RGE n'est pas exigé pour les travaux suivants :
- La dépose de cuve à fioul;
- · Les équipements de raccordement à un réseau de chaleur et de froid ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage;
- La pose de brasseurs d'air plafonniers fixes ;
- La protection solaire des murs ou fenêtres (seulement en Outre-mer);
- Les sur-toitures ventilées et la protection de toiture (seulement en Outre-mer);
- · Les bardages ventilés (seulement en Outre-mer).

Je renseigne les informations sur les prestataires que j'engage Veuillez indiquer, pour chaque type de travaux, les informations sur l'entreprise avec laquelle vous contractualisez. Si cette entreprise réalise les travaux, elle doit être certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour ces travaux. Ce certificat sera normalement reconnu automatiquement. Dans le cas contraire, vous devrez téléverser le certificat RGE de l'entreprise réalisant vos travaux. Si l'entreprise que vous avez choisie fait appel à un sous-traitant, celui-ci doit être certifié RGE pour les travaux menés. Veuillez indiquer, pour chaque type de travaux, les informations sur l'entreprise qui va les réaliser. Isolation de la toiture-terrasse 7 00 Numéro de Siret Date du devis• 14/04/2022 111111111111111 Assurez-vous que l'entreprise que vous avez choisie possède la certification RGE pour ce type de travaux. Vous ouvez consulter l'annuaire des professionnels RGE sur rww.faire.fr . Pour poursuivre veuillez joindre ici son certificat de qualification RGE. Sultan.pdf J'ajoute une pièce justificative Ajouter un autre type de travaux Retour à mes dossiers ← Précédent Continuer →

3b.10 Je dépose mes pièces justificatives.

Je dépose le devis fourni par mon entreprise.

Je clique sur « Continuer ».

Je dépose mes pièces justificatives



3b.11 J'indique le montant de mes travaux.

Pour le Parcours pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement, j'indique les montants HT ET TTC, nécessaires au calcul du montant de la subvention.



3b.12 Je déclare les aides supplémentaires que je perçois.

J'indique les autres aides perçues pour mon projet en dehors de MaPrimeRénov' et des certificats d'économies d'énergie (CEE). Les CEE sont pris en charge intégralement par l'ANAH. Je dois donc télécharger la pièce justificative « Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) », la remplir et la téléverser après achèvement des travaux, lors de la demande de paiement.

Les autres aides pour financer mon accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov'.

Attention: le financement de l'Accompagnateur Rénov ne peut pas cumuler d'autres aides ET une subention MaPrimeRénov'.

Les autres aides au financement de mon projet de travaux.

Si je clique sur « Oui », je sélectionne les aides que je perçois. Je complète le montant perçu.

Je coche la case pour confirmer avoir téléchargé la pièce et avoir compris qu'elle devra être téléversée à la demande de paiement.

Une fois l'ensemble des aides renseignées, je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



3b.13 Je vérifie la synthèse de mon dossier.

Je vérifie la cohérence des informations renseignées dans mon dossier.

Je clique sur « Continuer ».





Montant total des aides

3b14 J'accède au montant de subvention estimé.

J'accède au montant estimé de la subvention MaPrimeRénov'.

Je prends connaissance du reste à charge qui est calculé en déduisant du montant TTC des travaux toutes les aides que je perçois, y compris MaPrimeRénov'.

J'indique des précisons concernant le financement si nécessaire.

J'accepte les engagements liés à MaPrimeRénov' et je certifie l'exactitude des informations renseignées.

Je clique sur « Continuer ».



3b.15 Je reçois la validation du dépôt de ma demande de subvention.

Je reçois par email la confirmation du dépôt de ma demande de subvention.

Nous vous rappelons que le dépôt d'un dossier ne garantit pas l'obtention de la prime. En effet, celui-ci va être examiné par les instructeurs de l'ANAH.

Nous vous conseillons donc d'attendre l'email confirmant l'accord et l'estimation du montant de la prime avant de commencer vos travaux.

Toutefois, vous êtes en droit de commencer vos travaux dès réception de l'email de confirmation de dépôt de votre dossier.



Votre demande de subvention ne vous donne droit à aucune aide.



Les prestations suivantes doivent obligatoirement être associées à un autre type de travaux (hors AMO) :

- · Audit énergétique
- Bonus de performance énergétique

Votre dossier a été annulé car il n'était pas éligible et votre mandataire sera révoqué si vous en aviez un.

Retour à mon espace personnel

DÉPÔT DE MA DEMANDE DE PAIEMENT

Étape 4bis : Je dépose ma demande de paiement.

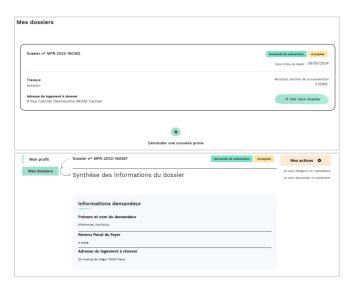
Pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement

4b.1 Je vérifie que la demande de subvention a été acceptée et j'initie ma demande de paiement.

Je me rends sur l'onglet « Mes dossiers » pour vérifier que ma demande de subvention a bien été acceptée.

Si ma demande de subvention a bien été acceptée, je clique sur « Voir mon dossier » pour débuter ma demande de paiement.

Une fois sur la page du dossier, je clique sur « Je veux demander un paiement » pour initier le dépôt de ma demande de paiement.



4b.2 J'indique si je fais la démarche moi-même ou si j'ai recours à un mandataire.

Je clique sur « Je fais la démarche moimême » si je réalise mes démarches sans l'appui d'un mandataire.

Je clique sur « Suivant ».

Je peux choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser les démarches en ligne et/ou percevoir les fonds à ma place.

Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation et demandé auprès de l'ANAH.

Pour en savoir plus, je me rends dans la section **désigner un mandataire** <u>en</u> <u>cliquant ici</u>.



4b.3 Je dépose ma demande de paiement.

Je clique sur « Déposer ma demande ».



4b.4 Je renseigne les informations sur mon audit énergétique.

Je sélectionne l'auditeur énergétique en charge de mes travaux :

- Mon Accompagnateur Rénov'
- Un autre auditeur



Si Mon Accompagnateur Rénov' ou mon auditeur énergétique n'est pas reconnu dans la base de recherche de l'ANAH des auditeurs certifiés RGE, je téléverse le certificat RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Je demande ce document à Mon Accompagnateur Rénov' ou à mon auditeur énergétique directement.

Je renseigne la date de l'audit énergétique ainsi que le numéro de ce dernier.

S'il n'y a pas de numéro sur mon audit énergétique, alors j'indique le chiffre « 0 » dans le champ. Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

4b.5 Je reporte les informations inscrites sur mon audit énergétique.

Je renseigne la surface de référence indiquée sur mon audit énergétique. Je demande à Mon Accompagnateur Rénov' si besoin.

Je ne peux pas modifier la lettre de mon étiquette énergétique renseignée lors de mon dépôt de dossier de demande de subvention.

Je renseigne la consommation en KWh/M²/an et l'émission de gaz à effet de serre. Ces informations sont indiquées dans l'audit réalisé avant les travaux.

Je renseigne ensuite les informations de mon nouvel audit énergétique réalisé après les travaux :

- la lettre de mon étiquette énergétique pour visualiser le saut de classe réalisé
- la nouvelle consommation en KWh/M²/an
- l'émission de gaz à effet de serre après les travaux.

Je demande de l'aide à Mon Accompagnateur Rénov' pour obtenir ces informations si besoin.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4b.6 Je dépose mes pièces justificatives relatives à Mon Accompagnateur Rénov', à l'audit ainsi qu'aux CEE.

Je téléverse les différentes pièces demandées :

- Rapport d'audit énergétique
- Attestation de Mon Accompagnateur Rénov (facture)
- Rapport de fin de prestations de Mon Accompagnateur Rénov'
- Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) par l'ANAH
- Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4b.7 Je renseigne les informations sur l'entreprise de travaux.

Je renseigne la date d'achèvement des travaux et la date de la facture pour chaque type de travaux.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

Le numéro Siret est automatiquement pré-rempli à partir des informations fournies à l'engagement.

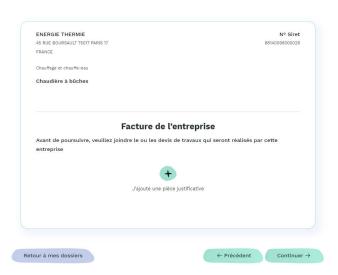
Si besoin, je peux le modifier.



4b.8 Je téléverse la facture.

Je téléverse la ou les facture(s) en cliquant sur « + ».

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



Je remplis mon dossier de demande de paiement

Si je suis propriétaire bailleur, je peux téléverser le bail.

Le bail est une pièce optionnelle du parcours car la demande peut être faite pour un logement vacant (non loué) au moment des travaux.

J'indique si le logement est loué en cochant la case « Oui » ou la case « Non ».

Je téléverse le justificatif en cliquant sur « + ».

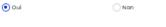
Je clique sur « Continuer ».

Je dépose mes pièces justificatives

Veuillez déposer les devis, audit et attestation de conformité, contrat d'AMO et/ou factures fournis par les entreprises que vous avez engagées. Si vous rencontrez des difficultés techniques pour ajouter votre devis, nous vous recommandons de renommer votre document sans chiffres, accents ou caractères spéciaux.



Votre logement est-il loué ?



Avant de continuer, veuillez joindre votre bail ci-dessous



4b.9 Je renseigne le montant des travaux.

Je renseigne, pour chaque type de travaux, ainsi que pour l'accompagnement de Mon Accompagnateur Rénov', le montant HT et TTC en euros.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4b.10 Je renseigne les autres aides perçues sur mon dossier (hors CEE).

J'indique les autres aides perçues pour mon projet, en dehors de MaPrimeRénov' et des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Je renseigne les autres aides perçues pour financer mon accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov' (ex : aide d'une collectivité locale).

Je déclare les aides supplémentaires que je perçois

Veuillez indiquer les autres aides que vous percevez pour votre projet, en dehors de MaPrimeRénov' et des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Votre accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov' est-il financé par d'autres aides ?

Oui Non

Percevez-vous d'autres aides pour le financement de votre projet de travaux ?

Si je perçois d'autres aides pour le financement de mon projet de travaux, je clique sur la case « Oui ».

Puis, je sélectionne les aides que je perçois. J'indique les montants perçus.

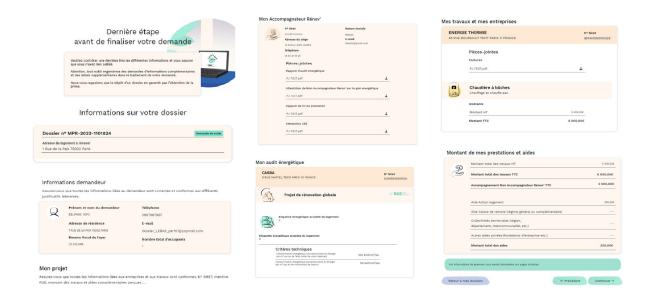
Une fois l'ensemble des aides renseignées, je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4b.11 Je contrôle une dernière fois les différentes informations que j'ai fournies.

Je vérifie les éléments que j'ai renseignés.

Je prends note que tout oubli ou toute pièce non-conforme engendrera des demandes d'informations complémentaires et des délais supplémentaires dans le traitement de ma demande.



4b.12 J'apporte éventuellement des précisions sur le financement.

Je visualise le montant final de la subvention et mon reste à charge.

Si je le souhaite, je peux fournir d'autres informations sur mon projet de travaux.

Je coche la case après avoir pris connaissance des engagements associés à MaPrimeRénov'.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4b.13 Je téléverse mon RIB.

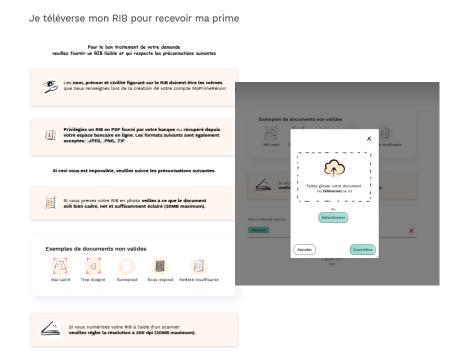
J'accède à la page qui permet le téléversement de mon RIB.

J'accède aux informations sur ce qu'est un RIB lisible et conforme.

J'obtiens des explications pour numériser mon RIB à l'aide d'un scanner.

Je sélectionne le bouton « Téléverser » pour téléverser mon RIB.

Je clique sur « Soumettre ».



4b.14 Je déclare une situation particulière.

Je peux déclarer que :

- je possède un RIB international
- le titulaire du compte MaPrimeRénov' est décédé
- j'ai récemment changé de nom de famille.

Si je coche l'option « Je possède un RIB international (compte bancaire dont l'IBAN ne commence pas par FR) », je dois renseigner un numéro d'IBAN au bon format, en majuscules et sans espace. L'établissement bancaire de l'IBAN doit être situé dans un pays de la zone SEPA.

Si je ne suis pas concerné par ces situations, je sélectionne la case « Aucun de ces cas de figure ne me concerne ».

Je clique sur « Suivant ».



ÉTAPES OPTIONNELLES

1. Je désigne / révoque un mandataire.

5.1. Je désigne un mandataire.

Après la création de mon compte, je peux choisir de faire appel à un mandataire administratif et/ou financier.

Je clique sur la case « Je désigne la personne qui fera la démarche à ma place ».

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation et demandé auprès de l'ANAH.

Je choisis à quel type de mandataire je souhaite faire appel en cliquant sur l'une des quatre cases proposées.

Vous pouvez choisir l'un des 4 types de mandataires suivants :

- Mandataire administratif: vous choisissez un mandataire pour vous accompagner dans vos démarches en ligne (faire une demande de subvention et/ou une demande de paiement). Le mandataire pourra accéder au dossier et réaliser l'ensemble des démarches relatives à votre dossier.
- Mandataire financier : vous désignez un mandataire à qui sera versé directement la subvention obtenue. Le mandataire n'aura pas accès à votre dossier et ne pourra réaliser aucune démarche en lien avec votre dossier.
- Mandataire mixte: vous choisissez un seul mandataire pour la réalisation des démarches en ligne ET la perception des fonds. Le mandataire pourra accéder au dossier, réaliser l'ensemble des démarches relatives à votre dossier et percevoir la subvention.
- 2 mandataires différents : vous choisissez de faire appel à un mandataire administratif ET à un mandataire financier distincts.

Dites-nous ce que vous préférez pour la suite de vos démarches

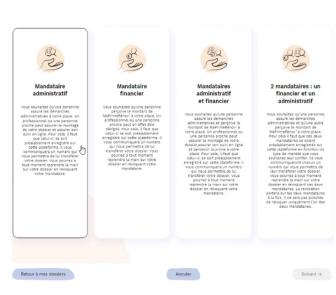




Selon vos préférences, vous pouvez choisir différents types de mandats.

Un professionnel, une personne proche peut être désigné si il est préalablement enregistré et vous communique son numéro de mandatain (nécessaire pour la démarche).

Vous pourrez à tout moment révoquer ce mandataire et reprendre la main sur votre dossie



Je clique sur « Suivant » pour passer à l'étape suivante.

5.1. Je désigne un mandataire.

Pour nommer un mandataire, je complète le **formulaire Cerfa** et je le joins à ma demande.

Le document doit être **signé par mon mandataire et par moi-même**.

Il s'agit du **Cerfa 16089*01** disponible <u>en cliquant ici.</u>

Pour désigner mon mandataire, je téléverse le formulaire de demande de mandat signé par mon mandataire et par moi-même en cliquant sur « Téléverser » ou « + ».

Je renseigne l'identifiant que mon mandataire m'a communiqué en amont.

Je clique sur « Continuer ».

Vous souhaitez désigner un mandataire financier En désignant un mandataire financier, vous pouvez faire que votre subvention soit verzée directement à un tiers plutôt qu'à vous. Cette possibilité peut notamment vous être utile si vous recevez de l'aide d'un tiers pour financer votre projet de travaux. Pour désigner un mandataire, vous devez téléverser ci-dessous le mandat complété et signé puis indiquer le numéro d'immatriculation du mandataire. Merci de télécharger, remplir et téléverser le mandat ci-après Télécharger le document Formulaire de demande de mandat Téléverser Numéro d'immatriculation du mandataire • Le numéro d'immatriculation du mandataire • Le numéro d'immatriculation est un Mentifiant attribué à chaque paracone physique ou marsia qui d'est emerghitée auprès de l'Orah pour devenir Vous dievez l'oblant appès de la paracone ou de la structure que vous souhaites désigner comme mondataire Comment oblesir mon numéro d'immatriculation ?

Votre désignation de mandataire a été déposée

← Précédent Continuer →

Retour à mes dossiers

avec succès!

J'attends que mon mandataire accepte la désignation.

Si je le souhaite, je peux retourner sur mon espace personnel en cliquant sur « Aller sur mon espace personnel ».



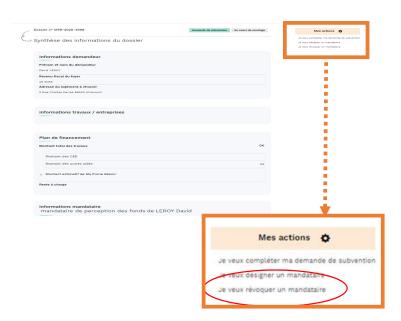
5.2. Je révoque un mandataire.

Après avoir accédé à mon dossier, je peux choisir de révoquer mon ou mes mandataire(s) en cliquant sur « Je veux révoquer un mandataire».

La révocation concerne alors l'ensemble des mandataires désignés sur mon dossier.

S'il m'est impossible de révoquer mon ou mes mandataire(s) sur mon dossier et que ma demande de subvention est en cours d'instruction, alors j'attends la fin de l'instruction de ma demande de subvention et la réception de ma notification d'engagement.

Je pourrais alors procéder à la révocation de mon ou mes mandataire(s) à cette étape.



Je veux révoquer un mandataire

Je clique sur la case du mandataire que je souhaite révoquer.

Je clique sur « Soumettre » pour passer à l'étape suivante.

Vous êtes sur le point de révoquer un mandataire.

Quand vous révoquez un mandatire et vous cliquez sur le bouton Soumettre, votre dossier sera réinitialisé à la première étape du parcours de dépôt de choix d'une demande d'avance ou solde. Vous pourrez alors déposer vous-même votre demande de solde ou bien désigner un autre mandataire pour le faire."

Soumettre

Je vois que mon souhait de révocation a bien été pris en compte.

Je clique sur « Soumettre » et je continue de compléter ma demande ou je désigne un nouveau mandataire sur mon espace personnel.



Soumettre

ÉTAPES OPTIONNELLES

2. Je dépose une demande d'avance. (Parcours pour une rénovation par geste uniquement)

Conditions d'éligibilité:

- Je suis propriétaire occupant et mon niveau de ressources correspond à celui des ménages très modestes ou « bleus ». (Cf. Plafonds de ressources indiqués sur le site de l'ANAH en cliquant ici)
- Mon devis mentionne le versement d'un acompte pour une partie du montant des travaux, afin de commencer ces derniers.
- Je ne peux pas faire de demande d'avance si le dossier comporte un mandataire.

Conditions à respecter :

- Mon devis est daté et signé (par moi-même et par l'entreprise de travaux).
- Mon projet de travaux reste identique entre ma demande de subvention et ma demande d'avance.
- Le montant de mon avance peut représenter jusqu'à 70% du montant estimatif de MaPrimeRénov'.
- Les travaux devront s'achever dans un délai maximum d'un an après l'attribution de mon avance si j'ai déposé mon dossier en 2022, et dans un délai maximum de 6 mois si j'ai déposé mon dossier en 2021.
- Quelle que soit la date de dépôt de mon dossier, je peux faire une demande d'avance dans les 6 mois seulement après la date d'octroi d'engagement.
- Si les travaux ne sont pas réalisés, je devrai rembourser l'avance perçue.

6. Je dépose une demande d'avance.

Sur la page du dossier, je clique sur « Je veux demander un paiement » pour initier le dépôt de ma demande d'avance.

J'initie ma demande de paiement d'une avance en cliquant sur « Déposer ma demande » sous la partie « Demande d'avance ».

Attention: si la date limite de dépôt de ma demande d'avance est dépassé (au-delà du délai de 6 mois suivant l'octroi de ma subvention), alors la case « Déposer ma demande » est grisée et le dépôt d'une demande d'avance est impossible.

Attention: si j'ai débuté le dépôt de ma demande d'avance dans les 6 mois suivant l'octroi de ma subvention mais que je souhaite la terminer au-delà des 6 mois, un message « Demande d'avance impossible » s'affiche.

Je prends connaissance des critères d'éligibilité à une demande d'avance.

Si je suis éligible et que le dossier remplit les critères, je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



• Si les travaux ne sont pas réalisés, vous devrez rembourser cette avance.

Retour à mes dossiers

← Précédent Continuer →

6. Je dépose une demande d'avance.

Rappel des conditions à respecter :

- Mon devis est daté et signé par moi-même et par l'entreprise de travaux.
- Mon projet de travaux reste identique entre ma demande de subvention et ma demande d'avance.
- Le montant de mon avance peut représenter jusqu'à 70% du montant estimatif de ma subvention MaPrimeRénov'.

Par défaut, le devis soumis lors de ma demande de subvention apparaît.

Toutefois, je peux téléverser une nouvelle version du devis en cliquant sur « Ajouter une nouvelle version ».

Si mon devis n'a pas évolué depuis ma demande de subvention, je clique directement sur « Continuer ».

Si le devis initial ne remplit pas les conditions prévues à la page 47 (voir capture d'écran), il faut impérativement téléverser une nouvelle version conforme du devis.





Je remplis mon dossier de demande de de palement

Je téléverse mon RIB pour recevoir ma prime

J'accède à la page qui permet le téléversement de mon RIB.

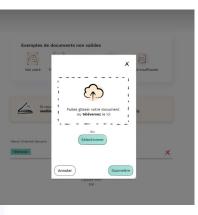
J'accède aux informations sur ce qu'est un RIB lisible et conforme.

J'obtiens des explications pour numériser mon RIB à l'aide d'un scanner.

Je sélectionne le bouton « Téléverser » pour téléverser mon RIB.

Je clique sur « Soumettre ».





6. Je dépose une demande d'avance.

Je sollicite le versement d'une avance égale au maximum à 70 % de MaPrimeRénov'. Pour cela : Je reconnais remplir les conditions suivantes : les travaux n'ont pas démarré à la date à l'aquelle je sollicite cette avance ; le demande de Marimeñenon' a fait l'Objet d'une décision favorable de la part de l'Anah qui m'a été notifiée il y a six mois ou moins je suis en mesure, à l'appui de ma demande, de fournir un devis d'une entreprise répondant aux exigences de la réglementation de Mañrimeñénon' participant à la réalisation des travaux subvendiones, daté et signé par l'entréprise et par moi même; le devis de l'entreprise, conforme aux exigences de la réglementation, mentionne une demande d'acompte à l'acceptation du devis ou pour le démarrage des travaux. Après avoir lu les conditions que je m'engage à respecter, je coche la case en bas de page. achever les travaux, objet de MaPrimeRénov' dans un délai maximal de 6 mois qui sulvent la date de réception du courrier m'informant du montant de prime qui m'aura été attribué par l'Anah (lettre de notification de la décision attributive de MaPrimeRénov'; à de façon générale, respecter tottues les autres conditions liées au benérice de MaPrimeRénov' et la réalisation des travaux par une entreprise, le cas échéant titulaire d'un signe de qualité - Reconnu Garant de l'Environnement ; i répondre aux demandes de renseignements et de contrôle de l'Égence liées au bénérice de cette avance. Je clique sur « Déposer ma demande d'avance » pour passer à l'étape suivante. • le versement d'une avance est une faculté proposée par l'Anah ; elle peut être refusée sans motifs par l'Anah. Cette décision ne peut faire l'objet de Le velsement ou ne avance est one racture proposee par tantant, eue peut etre retosee sais mours par tantan, ceux decision ne peut raire toujet de récours; si je ne respecte pas les présents engagements, l'avance sur subvention de l'Anah devra être remboursée, et cela, indépendamment ou non du bénéfice de MaPrimeRénor En cochant cette case, je m'engage avoir pris connaissances des conditions citées et à les respecter. Annuler Précédent Déposer ma demande d'avance

Engagements à respecter

Votre demande d'avance a été déposée

avec succès!

Un message de confirmation apparaît à l'écran.

Il m'indique que ma demande d'avance a bien été déposée.

Je peux retourner sur mon espace personnel en cliquant sur « Aller sur mon espace personnel ».



Vous allez recevoir un mail de confirmation contenant toutes les informations sur le traitement de votre dossier.

Vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier dans votre espace personnel.

Attention, le dépôt de votre dossier ne signifie pas que votre demande est acceptée. Nous vous rappelons qu'il est possible que cette dernière soit rejetée et que le dépôt d'un dossier ne garantit donc pas l'obtention de la prime.

ÉTAPES OPTIONNELLES

3. Je souhaite annuler mon dossier.

1.1. Je vérifie que je peux annuler mon dossier sur mon espace personnel.

Je regarde dans « Mes actions » si j'ai la possibilité d'annuler mon dossier.

Si un ou des mandataires sont présents sur mon dossier, je dois les révoquer avant de pouvoir procéder à l'annulation de mon dossier.

Si je suis dans cette situation, je me réfère à la page 81.

S'il m'est impossible de révoquer mon ou mes mandataire(s) sur mon dossier et que ma demande de subvention ou d'avance est en cours d'instruction, alors j'attends la fin de l'instruction de ma demande de subvention ou d'avance et la réception de ma notification de décision. Je pourrai alors procéder à la révocation de mon ou mes mandataire(s) à cette étape.

Je clique sur « Je veux annuler mon dossier ».

Si je réponds « Oui » à la question « Avezvous déjà démarré vos travaux ? » ou si j'ai déjà déposé ma demande de paiement de subvention, alors je ne peux pas accéder au bouton « Je veux annuler mon dossier ».

Si je suis dans l'une de ces deux situations, je me réfère à la **page 89**.



1.2. Si je ne peux pas annuler mon dossier, je remplis le formulaire d'annulation.

Je sélectionne un « Motif de ma demande » d'annulation dans le menu déroulant.

Je peux compléter ma demande en renseignant la partie « Précisions concernant ma demande ».

Je certifie n'avoir pas démarré mes travaux et je confirme la demande d'annulation de mon dossier en cochant la case.

Je clique sur « Annuler mon dossier ».



1.3. Je vois que ma demande d'annulation est prise en compte.

Je vois que ma demande d'annulation est enregistrée ainsi que les modalités de traitement de ma demande.

Je clique sur « Retour à mes dossiers » pour revenir sur mon espace et accéder à mes dossiers.



1.4. Je ne peux pas annuler mon dossier sur mon espace personnel.

Besoin d'aide ? France Rénov' Je clique sur le bouton « Besoin Plan du site d'aide? » sur le site Mentions légales CGU maprimerenov.gouv.fr. Je clique sur le bouton « Nous contacter ». Contactez nous! Sélectionnez le sujet Retrouvez l'Espace Conseil Fran-le plus proche de chez vous https://france-renov.gouv.fr Je remplis le formulaire de contact et je clique sur « Envoyer ». Envoyer → Veuillez contacter la relation usager Votre demande d'annulation ne peut pas être traitée automatiquement mais doit être examinée par un de nos agents. Si j'ai répondu « Oui » à la question « Avez-vous déjà commencé vos travaux? », un message s'affiche.

Retour à mes dossiers

Je peux cliquer directement sur « Formulaire de contact ».

Formulaire de contact →

ÉTAPES OPTIONNELLES

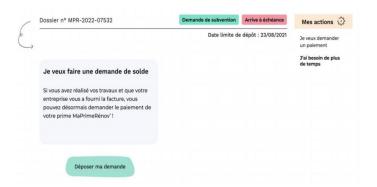
4. Je souhaite bénéficier d'un délai supplémentaire pour réaliser mes travaux.

1.1. Je vérifie que je peux demander à bénéficier de plus de temps.

Je regarde dans « Mes actions » si j'ai la possibilité de demander plus de temps pour réaliser mes travaux.

Cette démarche ne sera accessible que pendant 6 mois avant la fin du délai qui vous a été accordé.

Je clique sur « J'ai besoin de plus de temps ».



1.2. Je remplis le formulaire de prorogation.

Je sélectionne mon « Motif de prorogation ».

Je renseigne la partie « Précisions sur votre demande ».

Je téléverse mon ou mes justificatif(s).

Je clique sur « Soumettre ».



1.3. Je vérifie que ma demande de prorogation a bien été déposée.

Je constate que ma demande de prorogation a été déposée avec succès et je consulte les modalités de traitement de ma demande.

Je clique sur « Aller sur mon espace perso » pour revenir à la synthèse de mes dossiers. Vous allez recevoir un mail de confirmation contenant toutes les informations sur le traitement de votre dossier. Vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier dans votre espace personnel. Attention, le dépôt de votre demande de prorogation ne signifie pas que votre demande est acceptée.

Aller sur mon espace perso →

Mes dossiers → Dossier n°07532

Demande de subvention Arrive à échéance

Date limite de dépôt : 23/08/2021

Synthèse des informations du dossier

Votre dossier demande ur ✓

Votre demande de prorogation

Prorogation nº PRO-MPR-2022-30302

Date de dépôt de la demande

Décision de prorogation

20/08/2021

Je peux suivre l'avancée de mon dossier de prorogation sur mon espace personnel.

En cours d'instruction



maprimerenov.gouv.fr







